

# Guide de planification de la transition secondaire pour les personnes handicapées

Département de l'éducation de l'État du Maryland  
Division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale



**Le processus de transition est ancré dans des pratiques fondées sur des preuves qui servent de prédicteurs de la réussite scolaire.**

© 2019 Département de l'éducation de l'État du Maryland

Réalisé sous la direction de Marcella E. Franczkowski, surintendante d'État adjointe, Division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale. Veuillez inclure une référence au département de l'éducation de l'État du Maryland, division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale, pour toute reproduction de ces informations. Pour demander l'autorisation de toute utilisation qui n'est pas un « usage loyal » au sens où ce terme est compris dans la loi sur le droit d'auteur, contactez Maryland State Department of Education, Division of Early Intervention and Special Education Services, 200 West Baltimore Street, Baltimore, Maryland 21201, 410-767-0249 voice.

Le ministère de l'éducation de l'État du Maryland ne fait aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, l'origine nationale, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle en matière d'emploi ou d'accès aux programmes et activités et offre un accès égal aux Boy Scouts et aux autres groupes de jeunes désignés. Pour les demandes relatives à la politique du ministère, veuillez contacter le responsable de l'équité de l'Agence, Bureau de l'assurance de l'équité et de la conformité, Bureau du surintendant d'État adjoint pour les finances et l'administration, Département de l'éducation de l'État du Maryland, 200 West Baltimore Street, Baltimore, Maryland 21201-2595, 410-767-0433 voix, 410-767-0431 fax, 410-333-6442 TTY/TDD.

Karen B. Salmon, Ph.D.  
Surintendant des écoles de l'État

Brigadier général Warner I. Sumpter, USA, Ret.  
Président du Conseil de l'éducation de l'État du Maryland

Larry Hogan  
Gouverneur

Carol A. Williamson, Ed.D.  
Surintendant d'État adjoint pour l'enseignement et l'apprentissage

Marcella E. Franczkowski, M.S.  
Surintendant d'État adjoint  
Division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale

200 West Baltimore Street  
Baltimore, Maryland 21201  
MarylandPublicSchools.org

## Comment utiliser ce guide

---

Le **guide de planification de la transition au secondaire pour les personnes handicapées** du ministère de l'éducation de l'État du Maryland fournit des informations aux élèves, aux parents/tuteurs, aux éducateurs et aux organismes communautaires sur le processus de transition. Bien que chaque élève ait des objectifs et des résultats de transition individualisés, ce guide fournit des informations « préliminaires » sur les exigences du processus de transition en vertu de la loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA) ainsi que les stratégies et ressources recommandées pour obtenir un résultat positif.

Ce guide fournira des détails sur les sujets suivants :

- Planification de la transition (menant à l'emploi et aux résultats de l'éducation postsecondaire, selon IDEA)
- Rôles et implication des partenaires
- Exigences pour le diplôme de l'école secondaire du Maryland et le certificat de fin de programme de l'école secondaire du Maryland
- Maryland Summary of Performance (anciennement Maryland Exit Document)
- Droit et éligibilité
- Âge de la majorité
- Agences de services aux adultes du Maryland
  1. Division des services de réadaptation (Division of Rehabilitation Services, DORS)
  2. Administration des handicaps de développement (Developmental Disabilities Administration, DDA)
  3. Administration de la santé comportementale (Behavioral Health Administration, BHA)
  4. (Department of Labor, Licensing and Regulation – Division of Workforce Development and Adult Learning, DLLR)
- Prestations
- Enseignement postsecondaire/Services d'aide aux personnes handicapées
- Formation au transport et aux voyages
- Soins de santé
- Accès communautaire
  1. Récréation / Loisirs
  2. Tutelle
  3. Sécurité sociale
  4. Planification financière/ Fiducies pour besoins spéciaux/Planification de l'État
- Processus de transition : Liens entre les agences

Annexe A : Échéancier(s) recommandé(s)

Annexe B : FAQ sur l'éducation postsecondaire et les services de soutien aux personnes handicapées

Annexe C : Populations et ressources spécifiques

Annexe D : Acronymes et glossaire fréquemment utilisés

## Qu'est-ce que la planification de la transition?

---

Le Maryland State Department of Education, Division de l'intervention précoce/Services d'éducation spécialisée **Guide de planification de la transition au secondaire pour les personnes handicapées** se concentre sur le passage des personnes handicapées de l'école aux résultats postsecondaires. Un élément majeur de la planification de la transition au secondaire est que les activités et les services de transition séquentielle sont centrés sur la personne et dirigent le Programme d'éducation individuelle (IEP). Pour que les élèves puissent quitter le lycée en étant préparés à l'université, à la carrière et à la communauté, une planification précoce est cruciale. Dans le Maryland, la planification de la transition et la prestation des services de transition commencent pendant l'année du IEP au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de 14 ans.

La loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA) stipule que l'objectif de la législation est de « garantir que tous les enfants handicapés ont accès à une éducation publique gratuite et appropriée qui met l'accent sur l'éducation spéciale et les services connexes conçus pour répondre à leurs besoins uniques et les préparer à un emploi ultérieur et à une vie indépendante ». La loi souligne la nécessité pour les éducateurs, les parents et les organismes communautaires de travailler ensemble pour soutenir l'élève dans ses efforts pour atteindre ses objectifs et ses résultats dans l'enseignement supérieur. Des services de transition doivent être fournis pour aider l'élève à acquérir les compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs d'études postsecondaires.

IDEA 2004 définit les services de transition comme un ensemble coordonné d'activités pour un élève handicapé, soit :

- conçu pour s'inscrire dans un processus orienté vers les résultats, axé sur l'amélioration des résultats scolaires et fonctionnels d'une personne handicapée afin de faciliter son passage de l'école aux activités postsecondaires, y compris l'enseignement postsecondaire, la formation professionnelle, l'emploi intégré, la formation continue et l'éducation des adultes, les services aux adultes, la vie autonome ou la participation à la communauté ;
- sur la base des besoins de l'individu, en tenant compte de ses points forts, de ses préférences et de ses intérêts ; et
- conçu pour inclure l'enseignement, les services connexes, les expériences communautaires, le développement de l'emploi et d'autres objectifs de vie adulte après l'école et, le cas échéant, l'acquisition de compétences de la vie quotidienne et l'évaluation professionnelle fonctionnelle.

## Planification de la transition

---

L'objectif de la planification de la transition est d'aider les élèves handicapés à progresser dans leur scolarité et à se préparer à la vie dans le monde adulte. Cela comprend la planification de l'université, du travail, du transport, des conditions de vie, des soins de santé et de la vie quotidienne. Les activités pour adultes peuvent être une combinaison de l'un des éléments suivants :

- Autodétermination et défense des droits
- Participation communautaire
- Enseignement post-secondaire
- Formation à l'emploi
- La compétitivité de l'emploi
- Vie autonome
- Liens avec les services aux adultes

La planification de la transition pour l'avenir d'un élève commence dès l'école primaire par des activités de sensibilisation et d'exploration des carrières. La planification officielle de la transition commence tout au long du processus du IEP l'année où l'élève atteint 14 ans et oriente l'élaboration du IEP. Les élèves, avec le soutien des parents et des éducateurs, identifient des objectifs d'études postsecondaires dans les domaines de l'emploi, de l'éducation postsecondaire ou de la formation professionnelle ; et, le cas échéant, de la vie autonome. Ces objectifs postsecondaires sont basés sur les résultats d'évaluations de transition adaptées à l'âge.

### ***Pourquoi un plan de transition est-il nécessaire?***

Le plan de transition est conçu pour garantir que l'élève bénéficiera des compétences et des services nécessaires pour passer en douceur de l'école à la vie adulte. Pour les élèves ayant un IEP, les systèmes scolaires publics et les écoles non publiques fournissent un soutien pédagogique qui peut comprendre une technologie d'assistance, une formation professionnelle, une assistance personnelle et d'autres aides jugées appropriées par l'équipe du IEP. Lorsque les élèves quittent l'école secondaire, ces aides **ne sont pas** automatiquement fournies, même si elles étaient disponibles pendant les années scolaires. (Voir la section sur l'éligibilité et les droits)

### ***Que comprend la planification de la transition?***

Le processus de planification de la transition a lieu lorsque les élèves ayant un IEP identifient ce qu'ils feront après l'obtention de leur diplôme et envisagent les compétences, la formation, l'éducation et/ou les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Il comprend également :

- Identifier et s'adresser aux organismes de services aux adultes appropriés.
- Rassembler les documents nécessaires aux futurs collèges, employeurs ou prestataires de services.
- Déterminer les activités de transition de formation et les soutiens nécessaires pour
- permettre à l'élève d'atteindre ces objectifs.

### ***Quand commence la planification de la transition?***

La planification de la transition commence l'année où l'élève a 14 ans, si ce n'est plus tôt. À ce stade, un plan de transition officiel comprenant les objectifs postsecondaires de l'élève et les services de transition doit être élaboré et inclus dans le IEP. Cela peut sembler très précoce, mais une planification minutieuse est nécessaire si l'on veut que les élèves acquièrent les compétences et l'expérience nécessaires pour les aider à atteindre leurs objectifs d'études postsecondaires. Commencer la planification de la transition à 14 ans donne à l'élève le temps d'explorer

ses choix d'objectifs postsecondaires et de les modifier ou changer en fonction de ses expériences de transition et des connaissances acquises. Il permettra également de disposer de temps pour demander des services et des aides dans l'enseignement supérieur, tels que : soutien scolaire à l'université, coaching professionnel, aide aux soins personnels, logement subventionné ou autres services pour adultes.

## Rôles et implication des partenaires

Tout aussi importantes que l'identification des objectifs d'études postsecondaires sont les différentes parties prenantes qui pourraient soutenir le processus de transition et aider l'élève à atteindre les objectifs identifiés. Les parties prenantes se présentent à la table de planification de la transition avec une variété de rôles et de responsabilités. Ceux-ci peuvent varier selon les systèmes scolaires locaux.

Partenaire	Rôles / Responsabilités
Élève	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer à la planification de la transition</li> <li>○ Identifier les points forts et les défis</li> <li>○ Exprimer son intérêt et ses préférences</li> <li>○ Identifier les objectifs de l'enseignement supérieur</li> <li>○ Participer aux activités de transition identifiées dans le IEP</li> </ul>
Parent/tuteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer aux réunions de planification du IEP et de l'équipe de transition</li> <li>○ Partager les points forts, les intérêts et les besoins de soutien des élèves avec l'équipe du IEP</li> <li>○ Aider les élèves à accéder à d'autres partenaires de transition</li> <li>○ Défendre les objectifs des élèves</li> <li>○ Partager des contacts et des réseaux pour d'éventuelles opportunités d'emploi</li> <li>○ Fournir un retour d'information aux partenaires de la transition</li> <li>○ Revoir le calendrier de transition et demander des aides si nécessaire</li> </ul>
Système scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Obtenir l'autorisation des parents/tuteurs pour communiquer avec les organismes publics et communautaires</li> <li>○ Inviter les partenaires aux réunions de l'équipe du IEP lorsqu'il est question de transition</li> <li>○ Aider les parents/tuteurs à demander des services postsecondaires auprès d'organismes publics tels que la <a href="#">Division of Rehabilitation Services (DORS)</a>, <a href="#">Developmental Disabilities Administration (DDA)</a>, et Behavioral Health Administration (BHA)</li> <li>○ Fournir un enseignement et des expériences professionnelles dans des environnements de travail authentiques si cela est indiqué dans l'IEP de l'élève</li> <li>○ Travailler en collaboration avec le DORS pour s'assurer que les élèves admissibles et les élèves potentiellement admissibles sont identifiés et reçoivent des services de transition préalable à l'emploi (Pre-Employment Transition Services - Pre-ETS)</li> <li>○ Organiser des réunions d'information pour les parents concernant les aspects de la planification de la transition et le processus/le calendrier de demande pour les organismes publics qui peuvent fournir des services à l'élève à sa sortie du système scolaire</li> <li>○ Documenter et signaler les progrès et le statut de l'élève après sa sortie</li> </ul>

Partenaire	Rôles / Responsabilités
<b>Division des services de réadaptation du Maryland (DORS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer aux réunions de planification de la transition/assister aux réunions de l'IEP lorsque cela est possible</li> <li>○ Commencer à travailler avec les élèves éligibles avant leur dernière année de lycée afin d'élaborer un plan individualisé pour l'emploi (Individualized Plan for Employment, IPE)</li> <li>○ Identifier les services nécessaires à une transition réussie vers l'enseignement post-secondaire et/ou l'emploi</li> <li>○ Contrat avec les fournisseurs de services de réadaptation communautaires (Community Rehabilitation Providers, CRP) pour aider les élèves à trouver un emploi et des services d'emploi</li> <li>○ Fournir des services de formation préalable à l'emploi (Pre-ETS) aux élèves admissibles du secondaire âgés de 14 à 22 ans dans les domaines suivants : conseils en matière d'exploration de l'emploi, expériences d'apprentissage en milieu de travail, enseignement de l'auto-représentation, conseils en matière d'opportunités dans l'enseignement postsecondaire et formation de préparation au travail</li> </ul>
<b>Maryland Developmental Disabilities Administration (DDA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer à la planification de la transition</li> <li>○ Collaborer avec d'autres partenaires de transition pour s'assurer que les élèves disposent des documents appropriés pour se qualifier et accéder aux services</li> <li>○ Fournir un financement à long terme aux personnes éligibles à la sortie de l'école</li> <li>○ Contrat avec un coordinateur des services communautaires (Coordinator of Community Services, CCS) pour aider à la transition de l'école au monde des adultes</li> </ul>
<b>Prestataires de services aux adultes, prestataires de services de réadaptation communautaires (CRP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer à la planification de la transition</li> <li>○ Conclure des accords contractuels avec les systèmes scolaires et la DORS pour faciliter les expériences de travail et fournir un développement professionnel et un accompagnement professionnel avant et après la sortie de l'école</li> <li>○ Fournir des services et des aides aux clients de la DORS et de la DDA pour leur permettre de développer leur emploi et de bénéficier d'un accompagnement professionnel à la sortie de l'école secondaire</li> </ul>
<b>Collèges, programmes de formation de l'enseignement post-secondaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ S'engager avec l'élève à identifier les besoins en matière de logement et de soutien en collaboration avec les services de soutien aux personnes handicapées sur le campus de l'université</li> <li>○ Fournir un accès et un soutien à la participation aux activités, aux cours et à l'emploi sur le campus</li> </ul>



## Exigences pour le diplôme de l'école secondaire du Maryland et le certificat de fin de programme de l'école secondaire du Maryland

---

### ***Diplôme de l'école secondaire du Maryland (Voir COMAR 13A.03.02.09)***

- Un diplôme d'études secondaires du Maryland est décerné à un élève qui :
  - a. Remplit les conditions d'inscription, de crédit et de services.
  - b. Les systèmes scolaires locaux peuvent établir des exigences supplémentaires en matière de crédits ou ajouter des mentions au diplôme afin d'inciter les élèves à satisfaire aux exigences établies localement au-delà des minimums spécifiés par l'État.
- Pour plus d'informations, visitez :  
<http://www.marylandpublicschools.org/programs/Documents/Testing/GraduationsRequirements2018.pdf>

### ***Certificat de fin de programme du lycée du Maryland (Voir COMAR 13A.03.02.09E)***

- Le Maryland High School Certificate of Program Completion n'est décerné qu'aux élèves handicapés qui ne peuvent pas remplir les conditions requises pour l'obtention d'un diplôme mais qui répondent aux normes suivantes :
  - a. L'élève est inscrit dans un programme d'enseignement pendant au moins 4 ans après la huitième année ou son équivalent en âge, et est déterminé par une équipe du IEP, avec l'accord des parents de l'élève handicapé, comme ayant développé les compétences appropriées pour que l'individu puisse entrer dans le monde du travail, agir de manière responsable en tant que citoyen et mener une vie épanouie, y compris mais sans s'y limiter :
    - Emploi rémunéré;
    - Enseignement et formation post-secondaires;
    - L'emploi assisté; et
    - d'autres services qui sont intégrés dans la communauté; ou
  - b. l'élève est inscrit dans un programme d'éducation depuis 4 ans au-delà de la 8e année ou de son équivalent en âge et aura atteint l'âge de 21 ans avant le premier jour de l'année scolaire suivante.
- Le résumé des performances du Maryland qui décrit les compétences de l'élève doit accompagner le certificat de fin de programme du Maryland High School.
- La décision finale d'accorder à un élève handicapé un certificat d'achèvement de programme du Maryland High School ne sera prise qu'après le début de la dernière année de lycée de l'élève.
- Un élève souffrant d'un handicap cognitif important peut ne pas remplir les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires si un élève :



- a. participe à une évaluation alternative basée sur les normes alternatives de réussite scolaire (AA-AAAS) et
  - b. continue à recevoir un enseignement basé sur les normes alternatives de réussite scolaire jusqu'à la fin de l'école secondaire.
- Si un élève participe à une cérémonie de remise des diplômes avant la fin de son programme d'études, le système scolaire lui remet, lors de cette cérémonie, un certificat de réussite ou un autre certificat portant un titre similaire en lieu et place d'un diplôme. (COMAR 13A.03.02.09E(3))

### ***Résumé des performances du Maryland (Maryland Summary of Performance, MSOP)***

Le Maryland fournit aux élèves ayant un IEP un résumé des performances du Maryland (MSOP) avant qu'ils ne passent de l'école aux activités postscolaires. Le MSOP est requis en vertu de la réautorisation de la loi de 2004 sur l'éducation des personnes handicapées. Dans le Maryland, ce document est remis à tous les élèves ayant un IEP avant qu'ils ne sortent avec un diplôme d'études secondaires du Maryland ou un certificat d'achèvement de programme du Maryland High School (voir COMAR 13A.03.02.09F (2)).

### ***Pourquoi le Maryland Summary of Performance (MSOP) est-il important?***

Le Maryland Summary of Performance fournit aux élèves sortants des informations importantes sur les IEP qu'ils peuvent utiliser lors de la transition entre l'école et les activités postsecondaires. The Maryland Summary of Performance Ces activités peuvent inclure l'emploi, l'éducation postsecondaire, l'emploi assisté ou la vie autonome fournie par des prestataires de services de réadaptation communautaires. Le MSOP sera généré dans le cadre du IEP de l'élève, et les informations qui sont recueillies sont basées sur les contributions de l'élève, de la famille et de l'équipe du IEP.

Le MSOP peut fournir aux employeurs potentiels, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux prestataires de services aux adultes des informations utiles sur les compétences, les points forts et tout soutien dont le jeune adulte peut avoir besoin pour réussir. Le résumé des performances du Maryland comporte quatre parties. Chaque partie est énumérée ci-dessous.

Partie 1 - Informations générales

Partie 2 - Objectifs de l'élève dans l'enseignement supérieur

Partie 3 - Résumé des performances (niveaux académique, cognitif et fonctionnel)

Partie 4- Recommandations pour atteindre les objectifs de l'enseignement postsecondaire

## Droits et éligibilité

Comprendre la différence entre le droit à l'éducation publique et l'éligibilité des services aux adultes peut être très déroutant. Dans le Maryland, un jeune adulte handicapé qui bénéficie de services d'éducation spécialisée A DROIT à une éducation publique gratuite et appropriée pendant l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 21 ans ou a rempli les conditions d'obtention d'un diplôme de l'école secondaire du Maryland ou d'un certificat d'achèvement de programme de l'école secondaire du Maryland. Ces services sont documentés dans le cadre du programme d'éducation individualisé (IEP) de l'élève, tel que déterminé par l'équipe du IEP, et sont financés par le système scolaire local. Un élève qui quitte le système scolaire avec un diplôme d'études secondaires du Maryland ou un certificat d'achèvement de programme d'études secondaires du Maryland n'a plus droit aux services. À ce stade, les personnes doivent faire une demande de services pour adultes pour voir si elles sont ÉLIGIBLES à les recevoir. En plus de répondre aux critères d'éligibilité, un financement doit être disponible pour recevoir des services et des aides des organismes de services aux adultes (par exemple DORS, DDA et BHA). Voir le tableau ci-dessous.

Droits Pendant la scolarité	Éligibilité (ADA et section 504) Après la sortie de l'école ou à l'âge de 21 ans
<p>La loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA) est une loi de « droit » destinée à garantir aux élèves handicapés un enseignement primaire et secondaire gratuit et adapté.</p>	<p>La loi sur les Américains handicapés (The Americans with Disabilities Act, ADA) est une question d'accès. L'objectif de la section 504 et de l'ADA est de supprimer les obstacles et de garantir des accommodements raisonnables. Les personnes handicapées deviennent le seul point de contact, et non le parent ou la famille.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation publique gratuite et appropriée (Free, appropriate public education, FAPE)</li> <li>• Environnement le moins restrictif (Least Restrictive Environment, LRE)</li> <li>• Instruction spécialement conçue (Specially Designed Instruction, SDI)</li> <li>• Services connexes</li> <li>• Préparation à la formation continue, à l'emploi et à la vie autonome</li> <li>• Avoir droit à des services qui aideront les élèves à réussir à l'école</li> <li>• Les services sont accessibles par le biais du système scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éligibilité aux services postsecondaires n'est pas garantie</li> <li>• Les personnes doivent pouvoir bénéficier de services</li> <li>• Les services dépendent du financement et de la disponibilité</li> <li>• Les services postsecondaires uniquement assurent que les individus bénéficient d'une égalité d'accès</li> <li>• La responsabilité d'obtenir des services incombe au particulier/parent/tuteur</li> <li>• Les services peuvent être fournis SI le personnel, la capacité de l'établissement et/ou les fonds sont suffisants pour fournir les services</li> <li>• L'auto-représentation est nécessaire pour obtenir un logement</li> </ul>

### Âge de la majorité

L'âge de la majorité est l'âge légalement défini auquel une personne est considérée comme adulte, avec tous les droits et responsabilités de la vie adulte. Lorsque le terme « âge de la majorité » est utilisé, il désigne généralement le moment où un jeune atteint l'âge où l'on est considéré comme un adulte. Dans le Maryland, cet âge est de 18 ans. Au moins un an avant d'atteindre l'âge de 18 ans, une personne doit être informée de ses droits en vertu de l'IDEA. Dans le Maryland, la prise de décision en matière d'éducation n'est pas automatiquement

transférée à un élève handicapé à l'âge de la majorité, sauf dans des circonstances limitées. (Voir l'article §8-412.1 du code annoté du Maryland sur l'éducation)

### **Agences de services aux adultes de l'État du Maryland**

La section suivante décrit quatre organismes d'État qui peuvent fournir des services ou des aides aux personnes éligibles. Les personnes doivent répondre à des critères d'éligibilité spécifiques pour chaque agence. Un bref résumé des quatre agences d'État et de leurs critères d'éligibilité est fourni.

## **Agences de services aux adultes de l'État du Maryland : DORS**

NOM ET DESCRIPTION DE L'AGENCE	INFORMATIONS SUR LES AGENCES
<p><b>Division des services de réadaptation (Division of Rehabilitation Services, DORS)</b></p> <p><b>Que fait cette agence?</b> La Division des services de réadaptation du Maryland (DORS) est entièrement consacrée à l'emploi. Si vous voulez travailler, la DORS veut vous aider! La DORS aide les lycéens, les élèves et les élèves d'autres programmes approuvés à se préparer au travail. La DORS aide également les personnes handicapées à trouver un emploi. Si vous voulez travailler et que vous souffrez d'un handicap qui vous rend difficile le fait de trouver ou de conserver un emploi, la DORS peut vous aider.</p> <p>Le DORS propose deux programmes spécifiques pour aider les jeunes ayant un handicap avéré à se préparer à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Services de transition préemploi pour les élèves âgés d'au moins 14 ans, au moins au niveau du lycée, et pas plus de 21 ans. Pour plus d'informations, visitez : <a href="http://dors.maryland.gov/Brochures/Pre-ETS_Fact_Sheet.pdf">http://dors.maryland.gov/Brochures/Pre-ETS_Fact_Sheet.pdf</a>.</li><li>• Le service de réadaptation professionnelle pour les élèves du secondaire de l'avant-dernière année de lycée et les jeunes non scolarisés peuvent être admissibles à des services de réadaptation professionnelle supplémentaires en plus des services de transition préemploi. Il faut faire une demande et être jugé admissible aux services de réadaptation professionnelle. Il peut y avoir une liste d'attente pour ces services.</li></ul> <p>La DORS a des conseillers de transition affectés à chaque école secondaire publique du Maryland et travaille spécifiquement avec les élèves qui ont des handicaps importants pour les préparer à l'emploi. Les conseillers en transition du DORS travaillent avec les élèves admissibles au cours de leurs deux dernières années d'études afin de fournir et d'organiser des services (tels que l'orientation professionnelle et la prise de décision, la technologie d'assistance, la préparation à l'emploi, l'aide à l'éducation postsecondaire, les services de placement et les services de coaching professionnel) pour aider à la planification de la transition afin d'assurer une transition en douceur de l'école à l'éducation postsecondaire ou à l'emploi.</p>	<p><a href="http://www.dors.maryland.gov/">http://www.dors.maryland.gov/</a></p> <p><b>Qui peut recevoir des services?</b> Pour pouvoir bénéficier des services de la DORS, vous devez être atteint d'un handicap physique ou mental qui affecte gravement votre capacité à travailler, et vous devez avoir besoin de services de réadaptation professionnelle pour obtenir ou conserver un emploi. Si vous bénéficiez du revenu de sécurité complémentaire (Supplemental Security Income, SSI) et/ou de l'assurance invalidité de la sécurité sociale (SSDI), vous êtes censé avoir droit aux services de la DORS. Pour de plus amples informations concernant l'éligibilité à la DORS et l'ordre de sélection, veuillez consulter le site : <a href="https://dors.maryland.gov/consumers/Pages/eligibility.aspx">https://dors.maryland.gov/consumers/Pages/eligibility.aspx</a></p> <p><b>Comment commencer les services :</b> Vous ou toute personne mentionnée ci-dessous pouvez appeler votre bureau local de la DORS ou remplir un formulaire de recommandation en ligne sur le site web de l'agence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le personnel scolaire avec le consentement des parents et des tuteurs.</li><li>• Les parents ou autres membres de la famille.</li><li>• Les prestataires de services.</li></ul> <p><a href="http://www.dors.maryland.gov/consumers/Pages/referral.aspx">http://www.dors.maryland.gov/consumers/Pages/referral.aspx</a></p>

**Quand faire une demande :** Assurez-vous de prendre contact avec les services aux élèves de la DORS dès votre première année de lycée et demandez des services supplémentaires au cours de vos deux dernières années de lycée. Les élèves qui remplissent les conditions requises peuvent demander à bénéficier des services de transition préalable à l'emploi dès l'âge de 14 ans lorsqu'ils sont au moins au lycée. Il est recommandé aux élèves de faire une demande de services de réadaptation professionnelle auprès de la DORS à l'automne de leur avant-dernière année de lycée. S'ils sont admissibles, les services de réadaptation professionnelle peuvent être offerts à la personne après qu'elle n'est plus considérée comme un élève. En travaillant avec les élèves pendant leurs deux dernières années de lycée, les conseillers en transition de la DORS disposent de suffisamment de temps pour planifier la transition et aider à assurer une transition en douceur entre l'école et les études postsecondaires ou l'emploi.

## Agences de services aux adultes de l'État du Maryland : DDA

NOM ET DESCRIPTION DE L'AGENCE	INFORMATIONS SUR LES AGENCES
<p><b>Developmental Disabilities Administration (DDA)</b></p>	<p><a href="https://dda.health.maryland.gov/Pages/dda.aspx">https://dda.health.maryland.gov/Pages/dda.aspx</a></p>
<p><b>Que fait cette agence?</b> La Developmental Disabilities Administration (DDA) fournit un système coordonné de prestation de services, afin que les personnes souffrant de troubles du développement reçoivent des services appropriés orientés vers l'objectif d'une pleine intégration dans leur communauté, y compris l'obtention et le maintien d'un emploi compétitif intégré. Le système de prestation de services de proximité de la DDA comprend divers services et soutiens à domicile et dans la communauté fournis aux personnes éligibles, soit par le biais d'un plan d'État Medicaid, d'un programme d'exemption ou de services financés par l'État du DDA.</p> <p><b>Quand faire une demande :</b> Vous pouvez demander les services de la DDA à tout moment et à tout âge. Vous devez être considéré comme éligible pour bénéficier des services de la DDA. Si vous demandez spécifiquement des services TY,</p>	<p><b>Qui peut recevoir des services?</b> Les services financés par la DDA ne sont pas un droit. Le financement des services destinés aux jeunes en transition (TY) provient, en partie, de l'un des trois programmes fédéraux d'exemption de la DDA : Parcours communautaires, soutiens familiaux ou soutiens communautaires. Les exemptions permettent à la DDA de fournir des services spécifiques grâce au financement des centres fédéraux pour les services Medicare et Medicaid (CMS). En outre, l'initiative du gouverneur pour la jeunesse en transition (Initiative du gouverneur pour la jeunesse en transition, GTYI) réserve des fonds dans le budget de la DDA pour les élèves éligibles qui quittent l'école. La GTYI est une collaboration dans le cadre d'un partenariat entre la DDA et la Division of Rehabilitation Services (DORS) du Maryland.</p> <p><b>Pour être éligible à l'initiative TY,</b> une personne doit être considérée comme pleinement éligible en tant que handicapé du développement, sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Résident du Maryland</li> <li>● Exemption admissible</li> <li>● 21 ans</li> <li>● Avoir un handicap chronique grave qui :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Est attribuable à une déficience physique ou mentale autre qu'un diagnostic unique de maladie mentale.</li> <li>○ Il en résulte la nécessité d'avoir des services qui sont planifiés et coordonnés individuellement.</li> <li>○ Il en résulte un besoin de services qui risque de se poursuivre indéfiniment.</li> <li>○ Les résultats ont été obtenus avant l'âge de 22 ans.</li> <li>○ Entraîne l'incapacité de vivre de manière autonome</li> </ul> </li> </ul>

contactez le bureau régional de la DDA de service lorsque vous avez 14 ans. Vous pouvez demander de l'aide pour mettre à jour ou compléter la demande afin de déterminer votre admissibilité. Toutes les demandes d'exemption de la DDA doivent être complétées avant le 30 juin de l'année d'éligibilité pour être prises en compte pour le financement. Si la date de transition est postérieure au 21<sup>e</sup> anniversaire, la personne aura droit à un an après la date de sa sortie du lycée ou de l'obtention de son diplôme. Les demandes présentées ultérieurement seront placées sur une liste d'attente. Les candidatures sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.dda.health.maryland.gov/Documents/dda\\_ea\\_application\\_updated.pdf](http://www.dda.health.maryland.gov/Documents/dda_ea_application_updated.pdf).

**Remarque :** Le seul diagnostic d'un handicap de développement ne signifie pas qu'une personne est automatiquement éligible

Pour plus d'informations, contactez votre bureau régional :

- **Centre du Maryland** (Au service de Anne Arundel, Baltimore, Baltimore City, Harford, et Howard) 1401 Severn Street, Baltimore, MD 21230, 410-234-8200
- **Sud du Maryland** (Au service de Calvert, Charles, Montgomery, Prince George's, et St. Mary's) 312 Marshall Avenue, Laurel, MD 20707, 301-362-5100
- **Ouest du Maryland** : (Au service de Allegany, Carroll, Frederick, Garrett, et Washington) 1360 Marshall Street, Hagerstown, MD 21740, 301-362-5100
- **Côte Est** : (Au service de Caroline, Cecil, Dorchester, Kent, Queen Anne's, Somerset, Talbot, Wicomico et Worcester) 926 Snowhill Road, Building 100, Salisbury, MD 21802, 410-334-6920

## Agences de services aux adultes de l'État du Maryland : BHA

NOM ET DESCRIPTION DE L'AGENCE	INFORMATIONS SUR LES AGENCES
<p><b>Behavioral Health Administration (BHA)</b></p> <p><b>Que fait cette agence?</b> Le BHA fait partie du ministère de la santé du Maryland (MDH) qui s'occupe des personnes souffrant de maladies mentales et/ou de problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues. Par l'intermédiaire de ses agences locales, appelées Local Behavioral Administrations (LBHA) ou Core Service Agencies (CSA), la BHA finance et administre des programmes comprenant, entre autres, les soins psychiatriques en hospitalisation, les traitements en résidence, les soins ambulatoires de routine et intensifs, les services de crise, les services de réhabilitation, le soutien aux familles, le logement accompagné et l'emploi assisté pour les personnes atteintes de maladie mentale. Certains programmes destinés spécifiquement aux jeunes en âge de transition sont disponibles dans certaines régions.</p> <p><b>Quand faire une demande :</b> La BHA fournit certains services aux enfants (de la naissance à 16 ans) et les services aux jeunes et aux adultes commencent à l'âge de 16 ans. Pour plus d'informations, visitez : <a href="https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/home.aspx">https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/home.aspx</a>.</p>	<p><a href="https://bha.health.maryland.gov/pages/index.aspx">https://bha.health.maryland.gov/pages/index.aspx</a></p> <p><b>Qui peut recevoir des services?</b> Les personnes ayant besoin de soins de santé mentale qui sont éligibles à Medicaid. Dans certains cas, les personnes ayant des besoins importants en matière de santé mentale et qui ne sont pas éligibles à Medicaid pour des raisons financières peuvent néanmoins bénéficier d'une aide.</p> <p><b>Comment faire une demande :</b> Notez que si vous êtes déjà inscrit à Medicaid, vous n'avez pas besoin de vous inscrire séparément pour les services de santé mentale. Pour plus d'informations, contactez le Bureau de la consommation du BHA au 410-402-8447 ou votre Administration comportementale locale (LBHA) ou votre Agence de services de base (CSA). Vous pouvez trouver une liste des agences sur Maryland Association of Behavioral Health Authorities. <a href="http://www.marylandbehavioralhealth.org">www.marylandbehavioralhealth.org</a></p>

## Agences de services aux adultes de l'État du Maryland : Maryland Labor

NOM ET DESCRIPTION DE L'AGENCE	INFORMATIONS SUR LES AGENCES
<p><b>Office of Workforce Development and Adult Learning, Département du travail du Maryland</b></p>	<p><a href="http://labor.maryland.gov">http://labor.maryland.gov</a></p>
<p><b>Que fait cette agence?</b> La division des services aux jeunes de l'Office of Workforce Development du ministère du travail du Maryland propose des programmes et des services pour aider les jeunes adultes à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi. Par l'intermédiaire des centres d'emploi américains locaux et des bureaux d'investissement dans la main-d'œuvre du Maryland Labor, ce dernier fournit des services de consultation sur les carrières, de formation, d'accès à l'informatique et d'autres services de soutien. Grâce au financement de la Loi sur l'innovation et les opportunités en matière de main-d'œuvre (Workforce Innovation and Opportunity Act, WIOA), le Maryland Labor, en collaboration avec les American Job Centers, fournit un éventail de services de l'emploi et met ses clients en contact avec des possibilités de formation et d'éducation liées au travail. La WIOA affirme l'engagement du ministère à fournir des services de haute qualité aux jeunes et aux jeunes adultes, en commençant par l'exploration et l'orientation de carrière, le soutien continu à la réussite scolaire, les possibilités de formation professionnelle dans les professions en demande, l'inscription à l'enseignement postsecondaire et l'obtention de titres de compétences reconnus par l'industrie dans un cheminement de carrière qui mènera à l'emploi.</p>	<p><b>Qui peut recevoir des services?</b> La division des services à la jeunesse s'occupe des jeunes adultes, avec ou sans handicap, âgés de 14 à 24 ans. Les One Stop Career Centers sont accessibles aux demandeurs d'emploi de tout âge, avec ou sans handicap. Pour en savoir plus sur l'exploration des carrières, la formation et les emplois, visitez le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site web du ministère du travail du Maryland à l'adresse suivante <a href="http://labor.maryland.gov/county/">http://labor.maryland.gov/county/</a> ou appelez le département du travail du Maryland au 410-767-2173 pour trouver un centre d'emploi américain local, ou</li> <li>• Site web du Maryland Workforce Exchange : <a href="https://mwejobs.maryland.gov/vosnet/Default.aspx">https://mwejobs.maryland.gov/vosnet/Default.aspx</a>.</li> </ul>

## Prestations

### **Medicaid et les exemptions de Medicaid**

Le ministère de la santé du Maryland (MDH) administre Medicaid ou l'assistance médicale (MA). Les programmes Medicaid et exemptions de Medicaid peuvent être des sources importantes de couverture médicale, d'assistance complémentaire, de soins de longue durée et de soutien à domicile ou au sein de la communauté pour les personnes handicapées.

Prestations	Informations sur les prestations
<p><b>Medicaid</b></p>	<p><b>Que fait Medicaid?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre une couverture des soins de santé.</li> <li>• Fournit un financement supplémentaire par le biais des programmes d'exemption de Medicaid pour les services de soins personnels tels que : l'hygiène personnelle et la toilette, l'alimentation, l'habillement, la mobilité, les soins médicaux à domicile et l'accès aux rendez-vous médicaux.</li> </ul> <p><b>Qui est éligible à Medicaid?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En général, les personnes :</li> </ul>



Prestations	Informations sur les prestations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Handicapées</li> <li>○ Non voyantes</li> <li>○ qui s'occupent d'un enfant dont un parent est au chômage, malade ou décédé, ou</li> <li>○ qui répondent aux exigences du programme en matière de revenus.</li> <li>● L'éligibilité à Medicaid dans le Maryland est déterminée par les départements locaux des services sociaux</li> <li>● Pour plus d'informations, visitez le site :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <a href="https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx">https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx</a></li> <li>● <a href="https://www.medicare.gov/manage-your-health/i-have-a-disability">https://www.medicare.gov/manage-your-health/i-have-a-disability</a></li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Programmes d'exemption de Medicaid</b></p>	<p>Les services à domicile et de proximité de Maryland Medicaid sont offerts dans le cadre du programme régulier de Medicaid et des programmes spéciaux de Medicaid appelés « exemptions ». Une exemption met de côté les conditions d'éligibilité des parents d'un enfant handicapé et ne tient compte que des revenus de l'enfant. Chaque exemption a des critères d'éligibilité différents et chacune cible une population différente, comme les personnes âgées ou les personnes souffrant d'un certain handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les services ne sont pas un droit.</li> <li>● Il faut être résident du Maryland pour faire une demande et être considéré comme admissible aux services de la DDA.</li> <li>● Deux groupes de personnes peuvent bénéficier des services :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les personnes souffrant de troubles du développement et ;</li> <li>○ Les personnes qui souffrent d'un handicap grave et chronique causé par un état physique ou mental, autre qu'un diagnostic unique de maladie mentale.</li> </ul> </li> <li>● Visitez <a href="https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx">https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx</a>.</li> <li>● Pour en savoir plus sur les programmes d'exemption de Medicaid (y compris Community First Choice, Community Options et Medical Personal Assistance), appelez le 410-767-1739, ou visitez <a href="http://medicaidwaiver.org/state/maryland.html">http://medicaidwaiver.org/state/maryland.html</a>.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations sur les services à domicile et les services de proximité, visitez <a href="https://mmcp.health.maryland.gov/waiverprograms/Pages/Home.aspx">https://mmcp.health.maryland.gov/waiverprograms/Pages/Home.aspx</a>.</p>

**Comment faire une demande** : Pour demander l'aide de Medicaid, les résidents du Maryland doivent se rendre au département des services sociaux de leur comté ou de leur ville. Là, ils passent un entretien et déposent leur candidature. Visitez <https://medicaid-help.org/Primary-Information> pour l'aide à répondre aux questions, de vérifier l'éligibilité et d'aider à demander l'aide de Medicaid.

### ***Prestations de l'administration de la sécurité sociale pour les personnes handicapées***

Les programmes d'assurance invalidité de la sécurité sociale et de revenu de sécurité complémentaire sont les plus importants de plusieurs programmes fédéraux qui fournissent une assistance aux personnes handicapées. Bien que ces deux programmes soient différents à bien des égards, ils sont tous deux administrés par l'administration de la sécurité sociale (SSA) et seules les personnes souffrant d'un handicap et répondant à des critères médicaux peuvent prétendre à des prestations au titre de l'un ou l'autre programme. Visitez <https://www.disabilitysecrets.com/> pour obtenir des informations complémentaires et de l'aide pour demander des prestations de sécurité sociale ou faire appel d'une décision d'invalidité.



## Revenu complémentaire de sécurité (SSI)

Question	Réponses concernant la prestation de revenu de sécurité complémentaire (SSI)
<p><b>Que fait le revenu de sécurité complémentaire (SSI)?</b></p>	<p>Le programme Supplemental Security Income (SSI) verse des prestations aux adultes et aux enfants handicapés dont les revenus et les ressources sont limités. Le SSI est un programme fédéral de complément de revenu financé par les recettes fiscales générales (et non par les taxes de la sécurité sociale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Conçu pour aider les personnes âgées, non voyantes et handicapées, qui ont peu ou pas de revenus</li> <li>● Fournit de l'argent pour répondre aux besoins fondamentaux en matière de nourriture, de vêtements et de logement</li> <li>● Fournit une assistance médicale (Medicaid) aux bénéficiaires pour payer les séjours à l'hôpital, les factures des médecins, les médicaments sur ordonnance et autres frais de santé.</li> </ul> <p>Les bénéficiaires du SSI peuvent également avoir droit à une aide alimentaire.</p>
<p><b>Qui peut bénéficier des prestations du SSI?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les personnes handicapées, aveugles ou âgées (65 ans et plus) qui ont des revenus et des ressources limités.</li> <li>● Les revenus et les biens des familles d'enfants handicapés sont également pris en compte lors de la détermination de l'admissibilité financière.</li> <li>● À 18 ans, le SSA ne prend en compte que les revenus et le patrimoine de l'individu, et non les revenus et le patrimoine des parents.</li> <li>● Si un enfant a déjà été refusé au titre du SSI en raison de ses revenus, il faut présenter une nouvelle demande de prestations après son 18e anniversaire, lorsque les revenus du parent ne seront plus pris en compte aux fins de l'admissibilité.</li> <li>● Les personnes percevant un revenu de sécurité supplémentaire (Supplemental Security Income - SSI) sont automatiquement éligibles à l'assistance médicale.</li> </ul>
<p><b>Comment faire une demande?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déposez une demande auprès du département des services sociaux de la ville ou du comté où vous vivez.</li> <li>● Remplissez une demande en ligne à l'adresse <a href="https://www.ssa.gov/forms/">https://www.ssa.gov/forms/</a>. Sélectionnez Demander des prestations d'invalidité.</li> <li>● Obtenez un formulaire de demande auprès du département local des services sociaux et du département local de la santé. Vous pouvez également en recevoir un par la poste en appelant le 1-800-456-8900.</li> </ul>
<p><b>Que se passe-t-il si ma demande est rejetée?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Si votre demande a été récemment rejetée, le recours par Internet est un point de départ pour demander une révision de la décision concernant votre admissibilité aux prestations d'invalidité.</li> <li>● Si votre demande est rejetée :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour des raisons médicales, vous pouvez remplir et soumettre la Demande de recours et le rapport de recours d'invalidité en ligne.</li> <li>○ Pour des raisons non médicales, vous devez contacter votre bureau local de sécurité sociale pour demander le réexamen. Vous pouvez également appeler le numéro gratuit 1-800-772-1213, pour demander un recours. Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent appeler le numéro gratuit de l'ATS, le 1-800-325-0778.</li> </ul> </li> </ul>

## **Social Security Disability Insurance (SSDI)**

Question	Réponses sur la prestation d'assurance invalidité complémentaire (SSDI)
<b>Que fait l'assurance invalidité de la sécurité sociale (SSDI)?</b>	L'assurance invalidité de la sécurité sociale (SSDI) verse des prestations à vous ou à certains membres de votre famille si vous êtes "assuré", c'est-à-dire si vous avez travaillé suffisamment longtemps et payé des impôts de sécurité sociale.
<b>Qui peut bénéficier des prestations du SSDI?</b>	Pour avoir droit au SSDI, une personne doit être âgée de moins de 65 ans et souffrir d'un handicap grave qualifié par l'administration de la sécurité sociale. <ul style="list-style-type: none"><li>● Un enfant non marié peut avoir droit à des prestations sur la fiche de travail d'un parent si :</li><li>● L'enfant a moins de 18 ans, qu'il soit handicapé ou non, ou</li><li>● l'enfant est âgé de 18-19 ans et est élève à plein temps (pas plus que la douzième année d'études) ; ou</li><li>● l'enfant de 18 ans ou plus atteint d'un handicap qui a commencé avant l'âge de 22 ans et rencontre la <a href="#">définition de l'invalidité pour adultes</a>.</li></ul>

## Enseignement postsecondaire/Services d'aide aux personnes handicapées

Il est important que les élèves comprennent la différence entre l'Individuals with Disabilities Education Act (IDEA), l'Americans with Disabilities Act (ADA) et la section 504 de la Rehabilitation Act de 1973, et les dispositions qu'ils prévoient pour les élèves. Pendant le lycée, l'IDEA décrit la manière dont les aides à l'éducation sont fournies dans le cadre du processus de IEP. Lorsqu'un élève entre à l'université (enseignement postsecondaire), l'ADA et la section 504 garantissent le droit des personnes handicapées à bénéficier d'accommodements raisonnables pour réussir leurs études postsecondaires. Le tableau ci-dessous énumère les différences entre le lycée et l'université.

Zone de service	Pour le lycée	Pour le collège
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA) donne aux élèves handicapés le droit à une éducation gratuite et appropriée.</li> <li>IDEA, c'est la <b>RÉSUSSITE</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Americans with Disabilities Act (ADA) et la section 504 garantissent des accommodements raisonnables.</li> <li>L'ADA concerne l'<b>ACCÈS</b>.</li> </ul>
<b>Documents requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Individualized Education Plan (IEP)</li> <li>La documentation vise à déterminer si un élève est éligible aux services sur la base de catégories spécifiques dans IDEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'IEP du lycée peut ne pas être suffisant.</li> <li>Les élèves peuvent avoir besoin d'obtenir une ou plusieurs évaluations à leurs propres frais.</li> <li>La documentation doit fournir des informations sur les accommodements raisonnables spécifiques.</li> </ul>
<b>Plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les parents sont activement impliqués dans la défense des services et des soutiens appropriés pour leurs enfants.</li> <li>Les écoles s'adressent aux parents et leur participation au processus de l'équipe IEP est requise.</li> <li>Les parents s'entretiennent régulièrement avec les enseignants de leur enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>On attend des élèves qu'ils se défendent eux-mêmes. La participation des parents n'est pas toujours activement recherchée et peut parfois être découragée.</li> <li>Le corps enseignant et le personnel du collège ne communiquent généralement pas directement avec les parents sans le consentement de l'élève.</li> </ul>
<b>Programmes et aides à l'éducation individuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipe du IEP, qui comprend l'élève, le(s) parent(s) et le district scolaire, élabore le programme d'enseignement individuel (EPI) et doit suivre ce document juridique pour les services</li> <li>Les parents ont accès aux dossiers des élèves et peuvent participer au processus d'hébergement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de IEP à l'université.</li> <li>Le Bureau des services aux personnes handicapées élaborera un plan d'adaptation basé sur les documents relatifs au handicap fournis par l'élève.</li> <li>L'élève doit demander des aménagements au bureau des services aux personnes handicapées de l'université chaque semestre.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>● Le parent n'a pas accès au dossier de l'élève sans son consentement écrit.</li></ul>
--	--	--

Il est important que les élèves connaissent leurs droits et leurs responsabilités, car IDEA ne s'applique pas aux collèges, aux écoles de commerce ou aux universités. Le tableau sur les aménagements pour l'enseignement postsecondaire de l'annexe A de ce guide présente quelques questions courantes sur les aménagements et les services aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

## Transport, mobilité et instruction de voyage

Il est important que les élèves et leurs familles planifient leurs déplacements après l'école, par exemple à l'université ou au travail. Pendant leur scolarité, les élèves peuvent avoir compté sur le transport scolaire, des membres de leur famille ou des amis pour les transporter. Ces mêmes aides à la mobilité peuvent ne pas être disponibles pour les élèves lorsqu'ils quittent l'école. Il est important que les élèves apprennent à voyager de manière autonome et à se déplacer pendant qu'ils sont encore à l'école. Ainsi, lorsqu'ils partent, ils ont les connaissances et les compétences nécessaires pour se rendre là où ils doivent aller.

Dans le cadre de la planification de la transition, l'équipe peut travailler en collaboration avec les familles et les élèves pour :

- Évaluer la mobilité d'un élève et sa capacité fonctionnelle à se déplacer de manière autonome;
- Évaluer la capacité cognitive d'un élève à prendre des décisions, à résoudre des problèmes et à comprendre les normes sociales qui peuvent être nécessaires lorsqu'il voyage de façon autonome;
- Prévoyez des visites dans les agences de transport locales où les élèves peuvent se renseigner sur les possibilités de transport en commun;
- Inviter des professionnels du transport à rendre visite aux élèves pour parler de leurs services;
- Examiner les types de services de transport qui peuvent être offerts dans leur communauté dans le cadre d'activités axées sur les élèves;
- Renseignez-vous sur les possibilités de mobilité auprès des organismes locaux de planification des transports et des agences de transport en commun;
- Identifier les programmes d'instruction et de formation aux voyages pour apprendre aux élèves à utiliser les transports publics; et
- Pensez aux options de transport les plus inclusives pour les élèves.

Le transport permet d'accéder à des opportunités telles que l'emploi, l'éducation, les soins de santé et les loisirs. Les personnes handicapées qui ne conduisent pas ou n'ont pas de véhicule à leur disposition devront envisager d'autres options de mobilité. Les services de transport varient d'un État à l'autre. Pour certains élèves qui y ont droit, les services de transport adapté peuvent être le mode de transport le plus approprié. Dans le Maryland, le programme « Maryland Transit Authority Mobility Link » offre un service de transport porte à porte aux élèves qui passent par un processus d'évaluation pour déterminer leur admissibilité. MobilityLink, qui est spécialement conçu pour les personnes handicapées, est une exigence de l'Americans with Disabilities Act (ADA) et nécessite un préavis et un calendrier. Cependant, pour de nombreux élèves, les options de transport communautaire inclusives qui permettent aux élèves de se déplacer spontanément constituent le service le plus approprié. Les professionnels de la transition, les familles et les jeunes eux-mêmes peuvent collaborer avec les professionnels du transport pour déterminer le service de mobilité qui correspond aux besoins et aux capacités de l'élève.

## **Ressources en matière de transport**

- Les départements d'État des transports et les administrations de transit sont une ressource précieuse pour identifier les fournisseurs de transport locaux.
  - Maryland Transit Administration (MTA)
  - Le Maryland offre des programmes gratuits ou à tarif réduit aux personnes handicapées ou âgées pour leur permettre d'utiliser les transports en commun. Pour en savoir plus sur ces programmes, consultez le programme de tarifs réduits de la MTA du Maryland : <https://mta.maryland.gov/disabled-reduced-fare-program>
- Certains élèves peuvent avoir besoin d'une aide importante pour voyager et ne pas être en mesure de se déplacer de manière autonome en utilisant un bus ou un train public (système d'itinéraires fixes MTA). En savoir plus sur les conditions d'admissibilité au programme MobilityLink (transport adapté) du MTA : <https://mta.maryland.gov/mobility>.
- Les services de taxi peuvent être appropriés pour certains élèves et peuvent emmener les jeunes à des endroits où les bus ou les trains ne se rendent pas.
  - Services de taxi du Maryland : <http://mdod.maryland.gov/transport/Pages/Taxi-Services.aspx>
- Les ressources fédérales peuvent fournir des informations sur les programmes nationaux ou locaux.
  - US Department of Labor, Office of Disability Employment Policy Transportation Portal. Souligne les ressources en matière de transport et les responsabilités des fournisseurs en vertu de l'Americans with Disabilities Act. <https://www.dol.gov/odep/topics/Transportation.htm>
  - US Department of Transportation, Federal Transit Administration. Certaines agences fédérales peuvent prendre en charge les services et les coûts de transport. Découvrez un effort fédéral visant à coordonner ces ressources par le biais du Conseil de coordination sur l'accès et la mobilité (Coordinating Council on Access and Mobility, CCAM). <https://www.transit.dot.gov/ccam>

## **Instruction aux voyages**

L'enseignement des voyages est un enseignement complet et intensif conçu pour apprendre aux élèves handicapés à utiliser les transports publics de manière sûre et indépendante. Les instructions de voyage sont le processus qui consiste à apprendre comment utiliser les transports publics locaux afin d'accroître la mobilité, la liberté et les possibilités des élèves handicapés. Les élèves handicapés doivent savoir quels sont les systèmes de transport disponibles, comment y accéder, comment planifier leur voyage et savoir quoi faire en cas de situation imprévue ou d'urgence. L'enseignement des voyages doit être dispensé par des instructeurs formés qui peuvent assurer une continuité d'enseignement en classe (familiarisation avec les voyages), mais aussi dans un cadre communautaire authentique (formation aux voyages). La formation aux voyages permet d'accroître l'indépendance, la confiance et la capacité à vivre, à apprendre, à travailler et à se divertir au sein de leur communauté. Les professionnels de la transition peuvent collaborer avec les formateurs de voyage pour fournir des instructions de voyage qui comprennent :

- Orientation de voyage : Activité individuelle ou de groupe menée dans le but d'expliquer le système de transport.
- Familiarisation avec les voyages : Activité individuelle ou de groupe visant à faciliter l'utilisation des systèmes de transport, avec un formateur en voyages qui accompagne l'élève ou les élèves sur un nouveau mode de transport ou un nouvel itinéraire pour mettre en évidence/expliciter les caractéristiques d'accès et de convivialité.
- Formation sur les voyages : Enseignement individuel complet, spécialement conçu, des compétences et des comportements nécessaires pour se déplacer en toute autonomie dans les transports publics. La formation sur les voyages se déroule dans un cadre communautaire et authentique. <https://www.travelinstruction.org/>

## ***Ressources pour les instructions de voyage***

- Association of Travel Instruction (ATI). Cette organisation nationale de membres à la mission suivante : Faire progresser le droit de toutes les personnes handicapées et des personnes âgées à l'égalité d'accès aux transports publics et à la participation communautaire en fournissant un soutien, des informations, une formation et une éducation pour promouvoir une instruction de voyage de qualité.  
<https://www.travelinstruction.org/>
- Centre national de transport des personnes âgées et handicapées (National Aging and Disability Transportation Center, NADTC). Centre national d'assistance technique financé par le ministère américain des transports, Federal Transit Administration qui favorise la disponibilité et l'accessibilité des moyens de transport pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les soignants et les communautés. Le NADTC dispose de diverses ressources concernant les instructions de voyage. [www.nadtc.org](http://www.nadtc.org)

## ***Ressources pour identifier les services de transport et de mobilité***

- Centre pour l'équité en matière de mobilité. MDTrip. Ce portail web et cette organisation travaillent en étroite collaboration avec de nombreux prestataires de services dans tout le Maryland afin d'offrir à nos utilisateurs une variété d'options de transport sur un site web facile à utiliser. Sa mission est d'aider les gens à explorer et à utiliser des moyens de transport alternatifs pour accéder à des destinations dans tout le Maryland. MDTrip propose également des instructions de voyage. <https://www.mdtrip.org/>
- Centre national pour la gestion de la mobilité. Centre national d'assistance technique financé par le ministère américain des transports, Federal Transit Administration qui promeut des stratégies de mobilité centrées sur le client qui favorisent la bonne santé, la vitalité économique, l'autosuffisance et la communauté. Le NCMM comprend des liens vers des ressources locales en matière de transport et des réseaux de professionnels, appelés gestionnaires de la mobilité, qui connaissent bien les ressources en matière de transport.  
[www.nc4mm.org](http://www.nc4mm.org)

## **Ressources en matière de soins de santé**

L'accès aux soins de santé est une considération importante pour les élèves qui sortent du système scolaire. Alors que les jeunes passent de l'école secondaire à la vie adulte, il est important qu'ils maintiennent un mode de vie sain pour atteindre leurs objectifs postsecondaires. Cela peut inclure la gestion de leurs soins de santé et de leurs médicaments, la communication avec les professionnels de la santé et la compréhension des options d'assurance maladie. Les personnes handicapées peuvent consulter des pédiatres jusqu'à l'âge de 21 ans, mais à un moment donné, il est crucial de passer d'un pédiatre à un médecin spécialisé dans les adultes. Les liens suivants fournissent des informations sur les soins de santé et la transition vers les soins de santé pour adultes pour les personnes handicapées :

- Bureau de la génétique et des personnes ayant des besoins particuliers - Localisateur de ressources : <https://phpa.health.maryland.gov/genetics/Pages/home.aspx>
- Centre national pour la mise en œuvre des soins médicaux à domicile : <https://medicalhomeinfo.aap.org/Pages/default.aspx>
- Youth to Adult Health Care Transition: [https://phpa.health.maryland.gov/genetics/Pages/Health\\_Care\\_Transition.aspx](https://phpa.health.maryland.gov/genetics/Pages/Health_Care_Transition.aspx)
- Got Transition: <http://www.gottransition.org/>

## Ressources d'accès communautaire

### *Loisirs et détente*

- **Maryland Learning Links** fournit un réseau complet de ressources relatives aux programmes de loisirs et de détente, ainsi qu'aux activités récréatives dans tout le Maryland. <https://marylandlearninglinks.org>
- **Accès pour tous : Le ministère des ressources naturelles du Maryland (Maryland Department of Natural Resources, DNR)** veille à ce que les magnifiques ressources naturelles de l'État soient accessibles à tous les citoyens et visiteurs. De la conception et du design à la construction et à la mise en œuvre, du temps et de l'attention ont été consacrés aux zones de camping, aux cabines, aux quais de pêche et de plaisance, aux centres d'accueil des visiteurs, aux sentiers et autres équipements de loisirs de plein air pour permettre aux personnes handicapées de profiter des grands espaces du Maryland. Le DNR s'efforce constamment d'élargir l'accessibilité pour inclure les personnes handicapées. <http://dnr.maryland.gov/Publiclands/Pages/accessforall.aspx>

### *Ressources pour la vie en communauté*

- Les centres pour la vie autonome fournissent des services visant à aider les personnes handicapées à mener une vie autonome, indépendante et productive au sein de la communauté. <http://www.msilc.org/map.html>
- Accès aux services et lien d'information (Service Access & Information Link, SAIL) : Outil de sélection en ligne qui permettra aux habitants du Maryland de demander, de renouveler ou de s'informer sur les autres services sociaux offerts par l'État du Maryland. <https://mydhrbenefits.dhr.state.md.us/dashboardClient/#/home>
- Livre rouge de l'administration de la sécurité sociale : Une source de référence rapide sur les dispositions relatives à l'emploi dans le cadre des programmes d'assurance invalidité de la sécurité sociale (SSDI) et de revenu de sécurité complémentaire (SSI). <https://www.ssa.gov/redbook/eng/main.htm>
- Premier appel à l'aide : Pour obtenir une orientation gratuite et confidentielle vers les services de santé et les services sociaux du Maryland, contactez le 410-685-0525 dans la région de Baltimore ou le (800) 492-0618 en dehors de Baltimore. <https://211md.org/>

### *Soutien et services à domicile*

- **Le programme Community First Choice (CFC)** fournit des services et des aides de proximité pour permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre dans leur propre maison. Certaines aides comprennent : les services d'assistance personnelle, les systèmes personnels d'intervention d'urgence, la technologie d'assistance, les adaptations d'accessibilité, la formation des consommateurs et les repas livrés à domicile. Les personnes doivent satisfaire à un niveau de soins institutionnel et être financièrement admissibles au programme communautaire Medicaid. Pour plus d'informations, contactez les services de soins de longue durée et d'exemption de Medicaid en composant le 410-767-1739 ou 1-877-463-3464 ou pour le service de relais MD 1-800- 735-2258. Visitez le site du ministère de la santé du Maryland pour plus d'informations.
- **Le programme de soins personnels du Maryland (Maryland Personal Care Program, MAPC)** fournit des soins personnels à domicile, des services de planification et de suivi infirmier aux personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques qui ont droit à Medicaid. Les services peuvent être fournis sur le lieu de travail. Ce programme est administré par les services de santé locaux. Pour plus d'informations, contactez votre service de santé local ou le ministère de la santé du Maryland au 410-767-1739 ou 1-877-463-3464 ou pour le MD Relay Service 1-800- 735-2258.
- La **Community Pathways Waiver** est gérée par la Developmental Disabilities Administration (DDA), qui dépend du ministère de la santé du Maryland (DMH). L'exemption offre un large éventail de services aux personnes admissibles souffrant d'un handicap intellectuel ou de développement, qui sont fournis par des agences de prestataires agréés ou des prestataires indépendants dans le cadre de services autogérés. Il existe une liste d'attente pour recevoir des services et la disponibilité des fonds est basée sur les besoins. Pour plus



d'informations ou pour postuler pour la liste d'attente, contactez le [siège social de la DDA](#) au <https://dda.health.maryland.gov/Pages/home.aspx> ou par téléphone au 410-767-5600. Pour trouver les coordonnées des bureaux régionaux de la DDA, visitez <https://dda.health.maryland.gov/Pages/Regional%20Offices.aspx>.

- Le programme de Services de soutien à faible intensité (Low Intensity Support Services, LISS) est administré par la Developmental Disabilities Administration (DDA) du ministère de la santé du Maryland et accorde aux candidats admissibles des subventions allant jusqu'à 2 000 dollars pour les services de soutien fournis par la personne handicapée et sa famille. Le DDA distribue les fonds du LISS deux fois au cours de l'année fiscale en deux cycles (du 1er au 31 juillet et du 1er au 31 janvier). Les fonds du LISS sont distribués sur la base d'une sélection aléatoire et de critères d'éligibilité. Le LISS finance divers services de soutien individuel et familial, notamment les soins personnels et les soins auxiliaires, les soins de relève et d'autres services visant à maximiser l'indépendance, la productivité et l'intégration dans la communauté. Il existe actuellement quatre agences LISS dans tout l'État, chargées de traiter les demandes. Pour plus d'informations, visitez <https://dda.health.maryland.gov/Pages/liss.aspx>.

### **Ressources en matière de logement**

- Base de données de recherche de logement du **Maryland** : Base de données du ministère du logement et du développement communautaire du Maryland pour le logement abordable. <http://www.mdhousingsearch.org/>
- Recherche d'un logement abordable dans le Maryland : Base de données tenue par le ministère américain du logement et du développement urbain (Housing and Urban Development, HUD) sur les logements qui reçoivent un financement du HUD pour offrir des subventions aux locataires à faible revenu. <http://www.hud.gov/apps/section8/step2.cfm?state=MD>
- GoSection8.com: Base de données des logements disponibles pour les personnes bénéficiant des bons de la section 8. <http://www.gosection8.com/>

### **Programmes de subvention des loyers**

- Le Maryland dispose de programmes visant à aider les personnes à faibles revenus à payer un logement locatif dans leur communauté. Toutefois, les listes d'attente étant longues, il est préférable de faire sa demande le plus tôt possible.
- Le département des handicaps du Maryland (Maryland Department of Disabilities, MDOD) aide à administrer deux programmes destinés aux personnes handicapées qui ont de faibles revenus :
  - [Harry & Jeanette Weinberg Affordable Rental Housing Opportunities for Persons with Disabilities Initiative](#)
  - [Section 811 Project Rental Assistance for People with Disabilities](#)

Les personnes handicapées et non handicapées peuvent également demander un logement public ou une aide au loyer dans le cadre du programme de bons de choix de logement (section 8). Contactez [l'Agence de logement public](#) de votre comté pour savoir quelle aide est disponible dans votre région. Remarque : Pour les résidents des comtés de Eastern Shore, Garrett, Allegany et Frederick, contactez le <https://www.hud.gov/states/maryland/renting/hawebistes>, qui fait office d'agence de logement public de votre région.

## **Tutelle et alternatives**

Toute personne âgée de 18 ans et plus a le droit de prendre des décisions concernant sa vie. Toutefois, certaines personnes peuvent avoir besoin d'aide pour prendre ces décisions cruciales. La tutelle et la procuration durable offrent deux alternatives possibles pour garantir que les affaires d'une personne handicapée sont traitées de manière

appropriée. Il existe des différences importantes entre les deux options. Pour plus d'informations, veuillez consulter le manuel « La tutelle et ses alternatives ». <http://www.disabilityrightsmd.org/wp-content/uploads/2011/12/Guardianship-Handbook-2011.pdf>

## Planification financière / Fiducies pour besoins spéciaux / Planification de l'État

La planification financière est la capacité à comprendre comment l'argent fonctionne dans le monde : comment quelqu'un parvient à le gagner ou à le dépenser, comment cette personne le gère, comment elle peut le transformer en plus et comment cette personne en fait don pour aider les autres. Plus précisément, il s'agit de l'ensemble des compétences et des connaissances qui permettent à un individu de prendre des décisions éclairées et efficaces concernant ses finances. Il est conseillé de consulter un planificateur financier qui connaît les besoins particuliers des personnes handicapées. La planification financière pour les proches peut être une tâche ardue pour toute famille, en particulier pour celles qui ont des parents handicapés. Les personnes handicapées vivent plus longtemps et de manière plus satisfaisante que jamais auparavant. C'est pourquoi il est important que les parents et/ou les tuteurs préparent un plan financier pour eux lorsqu'ils ne sont plus en mesure de gérer leur soins. Un outil financier utilisé par de nombreuses personnes pour organiser ces soins futurs est la fiducie. Une fiducie est un arrangement juridique dans lequel une partie détient des biens au profit financier d'une autre partie. En d'autres termes, il peut être considéré comme une sorte de zone d'attente, où un constituant, la partie qui crée la fiducie, détiendra ses actifs avant de les distribuer aux bénéficiaires désignés. Les concédants d'une fiducie peuvent être un parent, un grand-parent, un tuteur légal ou le tribunal. En outre, il existe de nombreux types de fiducies différentes qui peuvent être utilisées pour des situations familiales variées.

Les Fiducies pour les besoins spéciaux (Special Needs Trusts, SNTs) sont un type de fiducie complexe, utilisé par de nombreuses familles pour assurer la stabilité financière de parents handicapés et ayant des besoins spéciaux. Ces fiducies visent principalement à préserver l'éligibilité d'un parent à l'aide publique tout en lui permettant de maintenir un niveau de vie plus élevé que celui qui serait possible avec la seule aide publique.

Dans le cadre de la planification à long terme, qui consiste à envisager un avenir souhaité pour vous-même, un membre de votre famille ou un ami, puis à identifier les types de services et de soutien nécessaires, la planification successorale est l'un de ces aspects qui renvoie au processus de planification de la manière dont vous souhaitez transférer de l'argent ou des biens à d'autres personnes de votre vivant ou à votre décès. Ce processus nécessite une préparation minutieuse et le soutien de personnes compétentes pour vous aider à planifier et à exécuter les bons documents. Il existe des guides qui constituent des ressources précieuses lorsque les membres de la famille envisagent des options et entament le processus de planification.

Visitez les sites Web ci-dessous pour voir des exemples de guides et de manuels sur l'avenir et la planification successorale :

- [A Futures and Estate Planning Guide for Families of Children and Adults with Developmental Disabilities](#)
- [Future Planning](#)
- [When Your Child Turns 18: A Guide To Special Needs Guardianship](#)
- [Able Accounts](#)
- [Maryland ABLE Program](#)
- [ABLE National Resource Center](#)
- [Financial Planning for Special Needs Care: Special Needs Trusts \(SNTs\)](#)



## Conclusion

La planification de la transition fait partie intégrante du cheminement d'un élève de l'école à l'âge adulte. Quitter un environnement scolaire constant depuis plus de 12 ans et entrer dans le monde inconnu de l'âge adulte peut être déstabilisant pour les élèves et leurs familles. Une planification minutieuse de la transition vers le monde adulte permet d'atténuer ces craintes grâce à un travail d'équipe avec l'élève, le personnel de l'école, la famille et la communauté.

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier ce à quoi ressemblera la vie des élèves lorsqu'ils entreront dans le monde des adultes. Ce guide est destiné à servir de ressource pour les familles et les professionnels qui aident les élèves dans leur transition du lycée à une carrière, à l'enseignement supérieur et à la vie communautaire. Il s'agit d'un point de départ et d'un outil de planification à utiliser conjointement avec une équipe IEP pour planifier et obtenir les soutiens et services nécessaires qui permettront une transition en douceur et sans problèmes.

## Annexe A

### **Calendrier de transition - Pour les élèves qui quittent le système scolaire à l'âge de 21 ans et qui sont éligibles aux services de la DDA**

Âge/Échéancier	Activités de transition pour les élèves qui quittent le système scolaire à l'âge de 21 ans et qui sont éligibles aux services de la DDA
<p><b>Âge 14/15 (ou plus jeune si nécessaire)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Commencez à identifier les capacités, les forces et les défis.</li> <li>● Découvrez le handicap et ses conséquences sur l'apprentissage et les autres activités de la vie. <a href="https://www.youthhood.org/hangout/km_disability.asp">https://www.youthhood.org/hangout/km_disability.asp</a></li> <li>● Commencez à vous auto-représenter. Assistez et participez aux réunions de l'IEP. <a href="https://marylandlearninglinks.org/">https://marylandlearninglinks.org/</a></li> <li>● Commencez à participer aux évaluations annuelles de transition (c.-à-d. inventaires des intérêts de carrière, entretien avec les élèves). <a href="http://nsttac.org/content/age-appropriate-transition-assessment-toolkit-3rd-edition">http://nsttac.org/content/age-appropriate-transition-assessment-toolkit-3rd-edition</a></li> <li>● Commencez à identifier vos intérêts professionnels et vos objectifs d'études postsecondaires.</li> <li>● Découvrez comment le soutien à la transition est assuré au sein du district scolaire. Identifier le personnel de transition.</li> <li>● Élaborer le plan de transition initial lors de la réunion annuelle de l'IEP. Le plan de transition est élaboré l'année du IEP où l'élève atteint l'âge de 14 ans et est mis à jour chaque année. <a href="http://www.mdtransitions.org/">http://www.mdtransitions.org/</a></li> <li>● Postulez à la Developmental Disabilities Administration (DDA). <a href="https://dda.health.maryland.gov/pages/Home.aspx">https://dda.health.maryland.gov/pages/Home.aspx</a></li> <li>● Si vous êtes inscrit à l'école secondaire, enquêtez sur les <a href="#">Services de transition préalable à l'emploi</a> (Pre-ETS) par l'intermédiaire de la division des services de réadaptation (DORS).</li> <li>● Donnez un consentement écrit pour que l'école partage les informations éducatives avec DDA ou DORS si l'élève et sa famille sont intéressés à demander des services.</li> <li>● Commencez à participer à des foires et des ateliers de transition communautaire.</li> <li>● Créer un dossier de planification de la transition à la maison.</li> <li>● Explorez et participez aux possibilités d'enseignement communautaire offertes par votre école.</li> </ul>
<p><b>Âge 16/17</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Explorez et participez aux possibilités de formation professionnelle offertes par votre district scolaire.</li> <li>● Procurez-vous la carte d'identité de l'État du Maryland auprès de la Motor Vehicle Administration. <a href="http://www.mva.maryland.gov/Driver-Services/apply/id-card.htm">http://www.mva.maryland.gov/Driver-Services/apply/id-card.htm</a></li> <li>● Envisagez une formation sur les voyages. Utilisez les transports publics pour vous déplacer dans votre communauté. <a href="https://www.mobilityequity.org/travel-training">https://www.mobilityequity.org/travel-training</a></li> <li>● Soumettre un formulaire de demande de mobilité pour les services de mobilité/transport. <a href="http://mta.maryland.gov/mobility">http://mta.maryland.gov/mobility</a></li> <li>● Envisagez d'obtenir un permis de conduire. <a href="http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/apply.htm">http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/apply.htm</a> <a href="http://dors.maryland.gov/consumers/WTC/Documents/Driving.pdf">http://dors.maryland.gov/consumers/WTC/Documents/Driving.pdf</a></li> <li>● Créez des réseaux sociaux. Établissez des liens avec des amis pour des activités récréatives et sociales qui peuvent se poursuivre après la fin du lycée.</li> </ul>

Âge/Échéancier	Activités de transition pour les élèves qui quittent le système scolaire à l'âge de 21 ans et qui sont éligibles aux services de la DDA
<p><b>Âge 17/18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Créez un réseau de soutien. Établissez une liste de personnes à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.</li> <li>● Créez des liens dans le domaine des soins de santé. Élaborez un plan pour passer d'un système de soins de santé pédiatrique à un système de soins de santé pour adultes.</li> <li>● Envisagez de consulter un avocat sur la planification des besoins futurs.</li> <li>● Examinez la nécessité d'une procuration ou d'une tutelle. Suggestion de manuel : La tutelle et ses alternatives. <a href="https://aging.maryland.gov/Pages/default.aspx">https://aging.maryland.gov/Pages/default.aspx</a></li> <li>● Contactez le bureau régional de la DDA pour vérifier le statut d'éligibilité et la catégorie de priorité.</li> <li>● Les coordonnées des bureaux régionaux du DDA se trouvent à l'adresse suivante : <a href="https://dda.health.maryland.gov/Pages/coordination%20of%20community%20services.aspx">https://dda.health.maryland.gov/Pages/coordination%20of%20community%20services.aspx</a></li> <li>● Explorez et choisissez un fournisseur de services de coordination de la communauté. Pour trouver la coordination actuelle des prestataires de services communautaires dans votre région, visitez : <a href="https://dda.health.maryland.gov/Pages/coordination%20of%20community%20services.aspx">https://dda.health.maryland.gov/Pages/coordination%20of%20community%20services.aspx</a></li> <li>● Explorez les possibilités de technologie d'assistance (le cas échéant) à la sortie du système scolaire</li> </ul>
<p><b>Âge 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Explorez les possibilités d'emploi assisté et d'apprentissage en milieu professionnel offertes par votre district scolaire.</li> <li>● Assistez à des foires et ateliers de transition communautaire. Demandez un revenu de sécurité supplémentaire (SSI). <a href="http://ssa.gov">http://ssa.gov</a></li> <li>● Pour demander une assistance médicale. <a href="https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx">https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx</a></li> <li>● Envisagez le conseil et la planification des prestations. <a href="http://mdtransitions.org/benefits-counselors/">mdtransitions.org/benefits-counselors/</a>, <a href="http://mdbenefitscounseling.org/">mdbenefitscounseling.org/</a></li> <li>● Commencez la planification financière et future.</li> <li>● S'il n'est pas encore terminé, choisissez un prestataire de services de coordination des services communautaires (Coordination of community services, CCS).</li> <li>● Rencontrez votre coordinateur du service communautaire (CCS) pour élaborer un plan pour l'avenir.</li> <li>● Inscription au service sélectif (si vous êtes un homme). <a href="http://www.sss.gov">http://www.sss.gov</a></li> <li>● Inscrivez-vous pour voter.</li> <li>● Explorez les possibilités de logement. (Indépendant, colocataire, vie en groupe, etc.)</li> <li>● Explorez les logements subventionnés dans votre communauté. <a href="https://www.hud.gov/states/maryland/renting/hawebites">https://www.hud.gov/states/maryland/renting/hawebites</a></li> </ul>
<p><b>Âge 19-20 (année précédant la sortie)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contactez la Developmental Disabilities Administration (DDA) pour connaître le statut d'éligibilité si celui-ci n'est pas encore déterminé.</li> <li>● Faire une demande à la Division des services de réadaptation (DORS) l'automne précédant l'année de sortie. <a href="https://dors.maryland.gov/Pages/default.aspx">https://dors.maryland.gov/Pages/default.aspx</a></li> <li>● Envisagez une évaluation de carrière par la Division des services de réadaptation (DORS).</li> </ul>

Âge/Échéancier	Activités de transition pour les élèves qui quittent le système scolaire à l'âge de 21 ans et qui sont éligibles aux services de la DDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Commencez à rendre visite aux prestataires de services communautaires pour adultes. <a href="https://dda.health.maryland.gov/Pages/Self-Determination.aspx">https://dda.health.maryland.gov/Pages/Self-Determination.aspx</a></li> <li>● Visitez les Services autogérés si vous souhaitez en savoir plus sur ces services. <a href="https://dda.health.maryland.gov/Pages/sdforms.aspx">https://dda.health.maryland.gov/Pages/sdforms.aspx</a></li> <li>● Si vous choisissez les services autogérés, choisissez un courtier de soutien et un service de gestion fiscale.</li> <li>● Explorez les possibilités d'enseignement et de formation post-secondaires.</li> <li>● Explorez les soins de santé mentale pour adultes si nécessaire.</li> </ul>
<b>Âge 20-21 (Octobre / Novembre de la dernière année)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Adressez-vous à plusieurs prestataires qui répondent le mieux à vos besoins.</li> <li>● Finalisez la sélection d'un prestataire adulte.</li> <li>● Invitez le prestataire adulte à quitter la réunion de l'IEP.</li> <li>● Travaillez avec votre coordinateur des services de ressources et votre prestataire adulte pour élaborer un plan de financement des services à soumettre à la Developmental Disabilities Administration (DDA).</li> <li>● Si vous choisissez les services autogérés, commencez à rédiger un plan autogéré avec votre courtier de soutien.</li> <li>● Élaborez un plan d'urgence au cas où le financement de la Developmental Disabilities Administration (DDA) ne serait pas immédiatement disponible.</li> <li>● Explorez les possibilités de transport (par exemple, comment se rendre au travail et dans la communauté, etc.)</li> </ul>
<b>Âge 20/21 (printemps de la dernière année)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travaillez avec le personnel de transition scolaire, le prestataire adulte et le coordinateur des ressources communautaires afin de créer une transition sans problèmes du système scolaire vers le système de prestation de services aux adultes.</li> </ul>

### **Calendrier de transition - Pour les élèves qui obtiennent leur diplôme à l'âge de 18 ans**

Âge/Échéancier	Activités du calendrier de transition pour les élèves qui obtiennent leur diplôme à 18 ans
<b>Âge 13/14 (dernière année du collège)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Commencez à identifier les capacités, les forces et les défis.</li> <li>● Découvrez le handicap et ses conséquences sur l'apprentissage et les autres activités de la vie. <a href="https://www.youthhood.org/hangout/km_disability.asp">https://www.youthhood.org/hangout/km_disability.asp</a></li> <li>● Pratiquez les compétences d'auto-représentation. Assistez et participez aux réunions de l'IEP. <a href="http://www.marylandlearninglinks.org">www.marylandlearninglinks.org</a></li> <li>● Commencez à participer aux évaluations annuelles de transition (c.-à-d. inventaires des intérêts de carrière, entretien avec les élèves). <a href="https://transitionta.org/toolkitassessment">https://transitionta.org/toolkitassessment</a></li> <li>● Commencez à identifier vos intérêts professionnels et vos objectifs d'études postsecondaires.</li> <li>● Découvrez comment le soutien à la transition est assuré au sein du district scolaire. Identifier le personnel de transition.</li> </ul>

Âge/Échéancier	Activités du calendrier de transition pour les élèves qui obtiennent leur diplôme à 18 ans
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaborer le plan de transition initial lors de la réunion annuelle de l'IEP. Le plan de transition est élaboré l'année du IEP où l'élève atteint l'âge de 14 ans et est mis à jour chaque année. <a href="http://www.mdtransitions.org/">http://www.mdtransitions.org/</a></li> <li>● Envisagez un plan de 5 ans pour obtenir un diplôme.</li> <li>● S'adresser à la Developmental Disabilities Administration (DDA) le cas échéant. <a href="https://dda.health.maryland.gov/pages/Home.aspx">https://dda.health.maryland.gov/pages/Home.aspx</a></li> <li>● Si vous êtes inscrit au lycée, enquêtez sur les Services de transition préalable à l'emploi (Pre-ETS) par l'intermédiaire de la Division des services de réadaptation (DORS).</li> <li>● Autorisez l'école à partager des informations éducatives avec la DDA et la DORS.</li> <li>● Créer un dossier de planification de la transition à la maison.</li> </ul>
<p><b>Première année (9e année)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rencontrez le conseiller d'orientation pour choisir un programme d'études secondaires (programme de fin d'études). <a href="http://marylandpublicschools.org/programs/Documents/CTE/CTE%20Programs%20of%20Study/CTEBlueBook2017.pdf">http://marylandpublicschools.org/programs/Documents/CTE/CTE%20Programs%20of%20Study/CTEBlueBook2017.pdf</a></li> <li>● Familiarisez-vous avec les aménagements nécessaires en classe.</li> <li>● Créez des réseaux sociaux et de soutien.</li> <li>● Revoir les conditions d'obtention du diplôme avec le conseiller d'orientation.</li> </ul>
<p><b>Deuxième année (10e année)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recherchez des intérêts de carrière. Visitez des entreprises. Organisez l'observation au poste de travail.</li> <li>● Obtenez la carte d'identification de l'État du Maryland auprès de l'administration des véhicules à moteur. <a href="http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/id-card.htm">http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/id-card.htm</a></li> <li>● Rencontrer l'équipe de l'école pour faire une demande de logement en College Board. <a href="https://www.collegeboard.org/students-with-disabilities/request-accommodations">https://www.collegeboard.org/students-with-disabilities/request-accommodations</a></li> <li>● Prenez le PSAT.</li> <li>● Recevez les conditions d'obtention du diplôme avec le conseiller d'orientation.</li> <li>● Explorez les possibilités de transport. Envisagez une formation sur les voyages. Utilisez les transports publics pour vous déplacer dans votre communauté.</li> <li>● Soumettre un formulaire de demande de mobilité pour les services de mobilité/transport. <a href="http://mta.maryland.gov/mobility">http://mta.maryland.gov/mobility</a></li> <li>● Envisager l'obtention d'un permis de conduire. <a href="http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/apply.htm">http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/apply.htm</a> <a href="http://dors.maryland.gov/consumers/WTC/Documents/Driving.pdf">http://dors.maryland.gov/consumers/WTC/Documents/Driving.pdf</a></li> </ul>
<p><b>Année junior (11e année)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faites une demande à la Division des services de réadaptation (DORS) l'automne précédant l'année de sortie pour les services de réadaptation professionnelle. <a href="http://dors.maryland.gov/Pages/default.aspx">http://dors.maryland.gov/Pages/default.aspx</a></li> <li>● Envisagez une évaluation de carrière par la Division des services de réadaptation.</li> <li>● Rencontrez l'équipe de l'école pour faire une demande de logement en College Board. <a href="https://www.collegeboard.org/students-with-disabilities/request-accommodations">https://www.collegeboard.org/students-with-disabilities/request-accommodations</a></li> <li>● Prenez le PSAT.</li> <li>● Envisagez l'obtention d'un permis de conduire. <a href="http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/apply.htm">http://www.mva.maryland.gov/drivers/apply/apply.htm</a></li> </ul>



Âge/Échéancier	Activités du calendrier de transition pour les élèves qui obtiennent leur diplôme à 18 ans
	<p><a href="http://dors.maryland.gov/consumers/WTC/Documents/Driving.pdf">http://dors.maryland.gov/consumers/WTC/Documents/Driving.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Envisagez un emploi à temps partiel / en été.</li> <li>● Collèges de recherche, écoles de commerce, programmes de formation, armée et possibilités d'emploi. Discutez avec le conseiller d'orientation et/ou le personnel de transition.</li> <li>● Affinez les objectifs de l'enseignement supérieur.</li> <li>● Visitez les collèges, les écoles de commerce et/ou les programmes de formation post-secondaire.</li> <li>● Si vous envisagez des options militaires, rencontrez un recruteur militaire et prenez l'ASVAB.</li> </ul> <p><a href="http://military.com/join-armed-forces/asvab">military.com/join-armed-forces/asvab</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Si vous entrez sur le marché du travail après l'obtention de votre diplôme, recherchez des offres d'emploi. Tissez des liens avec votre famille et vos amis sur les possibilités d'emploi dans leur entreprise.</li> <li>● Explorez les différences entre les programmes des collèges communautaires et les programmes universitaires de 4 ans.</li> <li>● Examinez les possibilités d'inscription à temps partiel ou à temps plein dans les programmes d'enseignement supérieur.</li> <li>● Commencez à rechercher des aides financières et des bourses fédérales et d'État pour les programmes d'études postsecondaires.</li> <li>● Explorez / participez à des programmes de transition du lycée à l'université.</li> <li>● Revoyez les conditions d'obtention du diplôme avec le conseiller d'orientation.</li> </ul>
<p><b>Dernière année (12e année)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparez-vous à passer le SAT et/ou l'ACT</li> </ul> <p><a href="http://sat.collegeboard.org/home?affiliateId=nav&amp;bannerId=g-cbh-sat">http://sat.collegeboard.org/home?affiliateId=nav&amp;bannerId=g-cbh-sat</a></p> <p><a href="http://www.actstudent.org/">http://www.actstudent.org/</a></p> <p><a href="https://www.collegeboard.org/students-with-disabilities/request-accommodations">https://www.collegeboard.org/students-with-disabilities/request-accommodations</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Si vous vous inscrivez dans un collège communautaire, préparez-vous à passer l'Accuplacer. S'il est classé dans la catégorie des élèves en rattrapage (non « prêts pour l'université »), accéder aux services académiques pour l'enseignement pré-universitaire. <a href="http://accuplacer.collegeboard.org/students">http://accuplacer.collegeboard.org/students</a></li> <li>● Postulez à des universités ou à des programmes d'enseignement supérieur ou inscrivez-vous dans l'armée.</li> <li>● Si vous postulez à des établissements d'enseignement supérieur, contactez le Disability Support Center.</li> <li>● Si vous entrez dans la vie active, commencez à soumettre vos demandes.</li> <li>● Posez votre candidature pour des bourses et des subventions.</li> <li>● Rencontrez le conseiller du DORS pour discuter du financement des programmes d'études postsecondaires ou des possibilités d'emploi.</li> <li>● Faites une demande de revenu de sécurité supplémentaire (SSI) à l'âge de 18 ans si vous y avez droit. <a href="http://ssa.gov">http://ssa.gov</a></li> <li>● Les personnes qui bénéficient du SSI et du SSDI peuvent demander l'exemption des frais de scolarité dans un collège communautaire.</li> </ul> <p><a href="https://mhec.maryland.gov/preparing/Pages/FinancialAid/ProgramDescriptions/prog_disabilities.aspx">https://mhec.maryland.gov/preparing/Pages/FinancialAid/ProgramDescriptions/prog_disabilities.aspx</a></p>

Âge/Échéancier	Activités du calendrier de transition pour les élèves qui obtiennent leur diplôme à 18 ans
	<ul style="list-style-type: none"><li>● Demandez une aide financière fédérale et d'État entre le 1er janvier et le 1er mars. <a href="https://fafsa.ed.gov/">https://fafsa.ed.gov/</a></li><li>● Explorez les soins de santé mentale pour adultes si nécessaire.</li><li>● Explorez les options de technologie d'assistance (le cas échéant) à la sortie du système scolaire.</li><li>● Demandez l'assistance médicale si vous y avez droit. <a href="https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx">https://mmcp.health.maryland.gov/Pages/Am%20I%20Eligible.aspx</a></li><li>● Inscrivez-vous au service sélectif (si homme) à l'âge de 18 ans. <a href="http://www.sss.gov">http://www.sss.gov</a></li><li>● Inscrivez-vous pour voter à l'âge de 18 ans.</li><li>● Transformez les soins de santé pédiatriques en un système de soins de santé pour adultes.</li><li>● Une fois accepté au collège, accédez aux services de soutien aux personnes handicapées.</li></ul>

## Annexe B

### ***Hébergement dans l'enseignement postsecondaire - Foire aux questions (FAQ)***

La loi sur les personnes handicapées de 2004 (Individuals with Disabilities Act of 2004, IDEA) exige qu'un élève handicapé ait un IEP. Cependant, l'IDEA ne s'applique pas aux collèges, aux écoles de commerce ou aux universités. Ces écoles sont régies par un ensemble d'autres lois fédérales, notamment la loi sur les Américains handicapés (Americans with disabilities Act, ADA) et la section 504 de la loi sur la réadaptation professionnelle.

#### **❖ ACCÈS AUX LOGEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

##### **Vais-je continuer à bénéficier d'un programme d'enseignement individualisé (IEP)?**

Non. Il n'y a pas d'IEP dans un cadre universitaire. Les responsabilités des collèges, des écoles de commerce et des universités sont sensiblement différentes de celles des lycées. Une autre différence importante est que les écoles postsecondaires ne travailleront qu'avec le jeune adulte et non avec le parent. Le jeune adulte aura des responsabilités beaucoup plus importantes en tant qu'étudiant universitaire. En vertu de ces lois, il incombe au jeune adulte de demander des services et de fournir les documents appropriés concernant son handicap. Le jeune adulte doit initier le processus et participer activement à la demande d'aménagements appropriés.

##### **Aurai-je le même logement que celui que j'ai reçu au lycée?**

Pas nécessairement. L'IEP ne se reporte pas sur l'établissement d'enseignement supérieur. L'école postsecondaire déterminera les mesures d'adaptation dont l'élève bénéficiera après avoir recueilli les informations et examiné la documentation.

#### **❖ ACCÈS AUX SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

##### **Où dois-je m'adresser pour obtenir des services?**

Chaque établissement d'enseignement supérieur dispose de personnes qui aident les élèves handicapés. Ces personnes font partie du Bureau des services de soutien aux personnes handicapées (DSS). Pour bénéficier d'aménagements scolaires et/ou d'autres services, le jeune adulte doit d'abord s'identifier auprès du bureau du DSS. Il est de sa responsabilité de parler à l'établissement postsecondaire des aides nécessaires.

##### **Quand dois-je demander des services?**

Bien que le jeune adulte puisse demander à tout moment un hébergement dans un établissement d'enseignement supérieur, il est recommandé de prendre rendez-vous avec le bureau du DSS le plus tôt possible et au plus tard un mois avant le début du semestre. L'organisation des services et des logements prend du temps. Certains aménagements scolaires peuvent prendre plus de temps que d'autres. Les aménagements ne sont jamais effectués rétroactivement. N'attendez jamais que des difficultés scolaires surgissent.

##### **Quels sont les documents que je dois fournir?**

Les écoles fixent des normes raisonnables en matière de documentation. Certaines écoles peuvent exiger plus de documentation que d'autres, mais toutes les écoles exigeront que le jeune adulte

fournisse une documentation préparée par un professionnel qualifié approprié. Le jeune adulte sera responsable de tous les frais liés à l'obtention des documents requis. Les éléments essentiels de la documentation comprennent :

- Une déclaration de diagnostic identifiant le handicap.
- Une description de la méthode de diagnostic utilisée, les limitations fonctionnelles actuelles dans le cadre universitaire et résidentiel, l'évolution ou la stabilité prévue du handicap et les aménagements, services et/ou médicaments actuels et passés.
- Recommandations en matière d'aménagements, d'appareils et d'accessoires adaptés, de services d'assistance, de stratégies compensatoires et/ou de services de soutien collatéraux.

#### ❖ RECEVOIR DES ACCOMODEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

##### Quels sont les hébergements proposés?

Les accommodements sont des modifications des exigences scolaires qui sont nécessaires pour assurer l'égalité d'accès aux jeunes adultes handicapés qualifiés. Les accommodements raisonnables peuvent inclure :

- Prolongation de la durée des tests
- Livres dans un autre format
- Interprètes en langue des signes
- Lecteurs d'écran
- Reconnaissance vocale
- Autres technologies d'assistance

Le bureau du DSS travaillera avec le jeune adulte pour mettre en place les accommodements raisonnables. Un accommodement ne peut pas être fourni s'il entraîne une modification fondamentale du cours. Il n'est pas possible de renoncer aux cours obligatoires. Les élèves handicapés sont tenus de satisfaire aux exigences du programme d'études pour obtenir leur diplôme.

## Annexe C

### **Populations spécifiques**

Il existe d'autres mesures de soutien et services liés à la transition dont des populations spécifiques de personnes handicapées peuvent avoir besoin pour accéder à l'emploi, à l'éducation postsecondaire et aux activités communautaires. Quelques-uns d'entre eux sont abordés ci-dessous. Pour des informations sur des populations spécifiques (par exemple l'autisme, les sourds et les malentendants, les aveugles et les malvoyants), visitez le site web de la transition du Maryland : <https://mdtransitions.org/> Pour des informations sur les aides spécifiques aux familles, consultez le site web de « The Parents' Place of Maryland » à l'adresse <https://www.ppm.org/> ou le centre de ressources pour les parents dans votre système scolaire local.

### **Autisme**

Les troubles du spectre autistique (TSA) sont définis par un certain ensemble de comportements et constituent un « état du spectre » qui affecte les individus différemment et à des degrés divers. Ces caractéristiques sont généralement évidentes avant l'âge de trois ans et ont un effet négatif sur les résultats scolaires. Les enfants atteints de ce trouble vont d'un fonctionnement très élevé (presque impossible à distinguer des enfants qui ne sont pas autistes) à des troubles profonds. Parmi les comportements associés à l'autisme, on peut citer un retard dans l'apprentissage du langage, des difficultés à établir un contact visuel ou à tenir une conversation, des difficultés dans le fonctionnement exécutif, qui est lié au raisonnement et à la planification, des intérêts étroits et intenses, de faibles capacités motrices et des sensibilités sensorielles. Une fois encore, une personne qui se situe dans ce spectre peut suivre un grand nombre de ces comportements ou seulement quelques-uns, ou encore beaucoup d'autres. Le diagnostic de trouble du spectre autistique est appliqué sur la base de l'analyse de tous les comportements et de leur gravité.

Pour plus d'informations et pour connaître les ressources disponibles, visitez : <http://www.pathfindersforautism.org/> ou <https://www.autismspeaks.org/>.

### **Sourds et malentendants**

- **Sourds** : La définition officielle de la surdité, tirée de la loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA), est « une déficience auditive si grave que l'enfant est incapable de traiter les informations linguistiques par l'audition, avec ou sans amplification ». L'expression « avec ou sans amplification » est significative car elle indique qu'une aide auditive ne fournira pas d'adaptation suffisante pour que l'élève puisse réussir en classe.
- **Malentendants** : Les élèves identifiés comme malentendants présentent un certain degré de perte auditive allant de légère à profonde. Les personnes malentendantes peuvent bénéficier de l'utilisation d'appareils auditifs ou d'autres dispositifs d'aide à l'écoute. Ils dépendent principalement de l'anglais parlé pour communiquer avec les autres.

Pour plus d'informations et pour connaître les ressources disponibles visitez [www.nationaldeafcenter.org](http://www.nationaldeafcenter.org).

### **Non voyant/Basse vision**

- Selon l'IDEA, une déficience visuelle est une vision qui, même corrigée, affecte négativement les performances scolaires d'un enfant. Le terme inclut à la fois la vue partielle et la cécité. La vision

partielle peut désigner la basse vision (ne peut pas lire à une distance de lecture normale, même avec des verres correcteurs). La cécité peut désigner soit le fait d'être légalement aveugle (moins de 20/200 de vision dans le meilleur œil), soit un champ de vision limité, soit la cécité totale (aucune vision).

- Les élèves malvoyants doivent apprendre les mêmes matières et compétences scolaires que leurs camarades voyants, même s'ils le feront probablement de manière adaptée. Ils doivent également acquérir un ensemble élargi de compétences qui sont nettement liées à la vision.

Pour plus d'informations et pour connaître les ressources disponibles, visitez le site :

Division des services de réadaptation

Guide des services et ressources de réadaptation pour les personnes aveugles ou gravement déficientes visuelles

[http://dors.maryland.gov/Brochures/blind\\_guide.pdf](http://dors.maryland.gov/Brochures/blind_guide.pdf)

The Maryland School for the Blind

3501 Taylor Avenue

Baltimore, MD 21236

(401) 444-5000

<https://www.marylandschoolfortheblind.org/>

American Association of the Deaf-Blind

8630 Fenton Street, Suite 121

Silver Spring, MD 20910-3803

(301) 495-4403

TDD/TTY Téléphone : (304) 495-4402

Email: [AADB-Info@aadb.org](mailto:AADB-Info@aadb.org)

<http://www.aadb.org/>

Columbia Lighthouse for the Blind

8720 Georgia Avenue Suite 210

Silver Spring, MD 20910

301-589-0894

<http://www.clb.org/>

National Federation of the Blind

200 East Wells Street

at Jernigan Place

Baltimore, MD 21230

(410)-659-9314

Fax: (410)-685-5653

<https://nfb.org/>

## Annexe D

### ***Glossaire des termes et des acronymes***

ADA - Americans with Disabilities Act (Loi sur les Américains handicapés)- La loi sur les droits civils des personnes handicapées

TSA - Autism Spectrum Disorders (Troubles du spectre autistique)

ASVAB - Armed Services Vocational Aptitude Battery (Batterie d'aptitude professionnelle des forces armées)

AT - Assistive Technology (Technologie d'assistance) - Appareils de faible ou de haute technologie (comme les interrupteurs ou les logiciels informatiques) pour aider les personnes à communiquer ou à accomplir des tâches professionnelles

Auto-représentation - Le processus d'obtention des services nécessaires pour soi-même

Autodétermination - Un processus dans lequel les préférences, les intérêts, les capacités et les souhaits de l'individu sont au centre de la planification et de la mise en œuvre des activités

BHA - Behavioral Health Administration (Administration de la santé comportementale)

CCS - Coordinator of Community Services (Coordinateur des services communautaires)

CIL - Centers for Independent Living (Centres pour la vie autonome)

Services de proximité - Services fournis dans la communauté où les personnes handicapées et non handicapées travaillent, vivent et passent leur temps libre, par opposition à un environnement ségréгатif où toutes les personnes d'un environnement particulier ont un handicap

Emploi compétitif - Emploi trouvé dans un cadre professionnel au sein de la communauté qui ne nécessite pas de soutien supplémentaire

CRP - Community Rehabilitation Partner (Partenaire de la réadaptation communautaire) - Fournisseurs des systèmes pour adultes qui peuvent fournir des services et des aides aux personnes handicapées après leur sortie de l'école, s'ils sont jugés éligibles

DDA - Developmental Disabilities Administration (Administration des handicaps de développement)

DORS - Division of Rehabilitation Services

DLLR - Department of Labor, License, and Regulation (Département du travail, des licences et de la réglementation)

DSS - Department of Social Services (Département des services sociaux)

Éligible - Doit se qualifier pour les services en répondant à des exigences spécifiques

Droit - Les services sont garantis



Tutelle - Une procédure judiciaire qui accorde à un tiers le pouvoir de décision pour un adulte souffrant d'un handicap cognitif important (par exemple, un parent se voit accorder le pouvoir de décision sur les finances de son enfant).

IDEA - Individuals with Disabilities Education Act (Loi sur l'éducation des personnes handicapées) - Règlements fédéraux qui régissent l'éducation spéciale

IEP - Individual Education Program (Programme d'éducation individuelle)

Inventaires des intérêts - Exercices verbaux, écrits ou informatiques qui aident une personne à identifier les emplois qui pourraient lui convenir en fonction des choses qu'elle aime faire et des activités auxquelles elle aime participer

IPE - Individualized Plan for Employment (Plan individualisé pour l'emploi)

MA - Medical Assistance (Assistance médicale)

MTA - Maryland Transit Administration (Administration du transport du Maryland)

Pre-ETS - Pre- Employment Transition Services (Services de transition préalable à l'emploi) dans le cadre de Workforce Innovation and Opportunity Act (Loi sur l'innovation et les opportunités de la main-d'œuvre, WIOA)

SGA - Substantial Gainful Activity (Activité lucrative substantielle)

SSA - Social Security Administration (Administration de la sécurité sociale)

SSDI - Social Security Disability Insurance (Assurance invalidité de la sécurité sociale)

SSI - Supplemental Security Income (Revenu complémentaire de sécurité)

RV - Vocational Rehabilitation (Réadaptation professionnelle)

WIOA - Workforce Innovation and Opportunity Act (Loi sur l'innovation et les opportunités en matière de main-d'œuvre)

## Annexe E

### ***Processus de transition : Liens entre les agences***

Les élèves handicapés peuvent avoir besoin de services pour adultes pour atteindre leurs objectifs d'études postsecondaires en matière d'emploi, d'éducation postsecondaire, de formation et de vie autonome (le cas échéant). Par conséquent, les élèves et les familles doivent établir les bons contacts avant de quitter l'école afin qu'il n'y ait pas de lacunes dans les services. Avec votre permission, un représentant de l'école aidera à mettre l'élève en contact avec les organismes appropriés. Il incombe à l'élève et à sa famille de compléter le processus de demande afin de s'assurer que les services nécessaires sont reçus si l'élève est jugé admissible.

Le Guide de planification de la transition au secondaire pour les personnes handicapées fournit des informations sur les services potentiels pour adultes. Le guide contient des informations sur les critères d'éligibilité des agences et sur le processus de liaison spécifique. Ces informations vous aideront, vous et votre enfant, à entamer le processus de transition et de mise en relation avec les services pour adultes.

L'examen du Guide de planification de la transition secondaire pour les personnes handicapées est la première étape du processus de liaison avec l'organisme approprié. Le guide fournit les informations nécessaires pour sélectionner l'organisme approprié pour l'assistance. Le personnel de l'école de votre élève peut vous fournir les coordonnées des personnes à contacter au niveau local concernant le processus de demande.

La réception du Guide de planification de la transition secondaire pour les personnes handicapées constitue le premier lien avec les organismes de services aux adultes. La distribution de ce guide fait partie du processus de planification de la transition et votre signature sur ce formulaire attestera de la réception du guide.

Nom de l'élève :

Date :

Système scolaire local :

Signature de l'élève :

Signature du parent :

## **Pour plus d'informations sur la planification de la transition secondaire dans le Maryland :**

Contactez l'équipe de transition du secondaire de l'État du Maryland –

Département de l'éducation de l'État du Maryland (Maryland State Department of Education)  
Division of Early Intervention and Special Education Services  
(Division of Early Intervention and Special Education Services)  
200 West Baltimore Street  
Baltimore, Maryland 21201  
410-767-0244 téléphone  
410333-8165 fax





Département de l'éducation de l'État du Maryland

Révisé Avril 2020